

Migration, transferts et développement local sensible au genre

Le cas du Sénégal



L'Institut international de recherche et de formation pour la promotion de la femme (UN-INSTRAW) encourage la recherche appliquée sur le genre et l'autonomisation des femmes, facilite la gestion des connaissances, et travaille pour le renforcement des capacités via l'établissement de réseaux de contacts et d'alliances avec les agences de l'ONU, les gouvernements, le monde académique et la société civile.

Le Programme de Développement des Nations Unies (UNDP) est le réseau mondial de développement des Nations Unies. Il prône le changement et connecte les pays aux connaissances, expériences et ressources nécessaires pour améliorer la vie de leurs citoyens. Nous sommes présents sur le terrain dans 166 pays, aidant les gouvernements et les populations à identifier leurs propres solutions aux défis nationaux et mondiaux du développement. Pour renforcer leurs capacités, ces pays peuvent s'appuyer sur le personnel du PNUD ainsi que les partenaires de l'organisation.

Migration, transferts et développement local sensible au genre: Le cas du Sénégal

Chercheuse principale: Fatou Sarr

Équipe de recherche: Papa Demba Fall, Oumoul Kaïry Coulibaly-Tandian, Aminata Sow, Alpha Wade

Rapport préparé par: Elisabeth Robert (UN-INSTRAW)

Edition : Célia Depommier (UN-INSTRAW)

Graphisme: Sughey Abreu

Maquettation: Juan Rodríguez

Copyright ©2010, UN-INSTRAW et PNUD

Tous droits réservés

UN-INSTRAW

César Nicolás Pensón 102-A

Saint Domingue, République Dominicaine

Tel: 1-809-685-2111

Fax: 1-809-685-2117

Courrier électronique: info@un-instraw.org

Page Web: www.un-instraw.org

UNDP

One United Nations Plaza

New York, NY 10017 USA

Tel: 212-906-5000

Fax: 212-906-5364

Courrier électronique: publications.queries@undp.org

Page Web: www.undp.org

PNUD Sénégal

Immeuble Fayçal, 19 Rue Parchappe

154 Dakar

Sénégal

Téléphone : + 221 33 839 90 50

Télécopie : + 221 33 823 55 00

Courrier électronique: ngone.sow@undp.org /

yerim.fall@undp.org

Page web: www.undp.org.sn

Les termes utilisés dans la présentation du matériel de cette publication n'impliquent l'expression d'aucune opinion de la part du Secrétaire général des Nations Unies, de ses pays membres, de l'UN-INSTRAW ou du PNUD: ni au sujet des conditions légales d'un quelconque pays, territoire, ville ou région, ni à propos de leurs autorités, et encore moins concernant la délimitation de leurs frontières ou limites.

Les opinions exprimées sont celles des auteurs et ne reflètent pas nécessairement l'opinion des Nations Unies, de ses pays membres, de l'UN-INSTRAW ou du PNUD.

Sommaire

	PRÉFACE	i
	RÉSUMÉ EXÉCUTIF	1
1.	INTRODUCTION	6
2.	FLUX MIGRATOIRES ET TRANSFERTS D'ARGENT ENTRE LE SÉNÉGAL ET LA FRANCE	9
	2.1 Caractéristiques des communautés d'origine de la migration au Sénégal.....	9
	2.2 Caractéristiques de la population sénégalaise en France.....	10
	2.2.1 Zones d'implantation géographique et organisation de type communautaire.....	11
	2.2.2 Logement.....	11
	2.2.3 Secteurs d'activité et types d'emploi.....	12
	2.2.4 Composition des ménages : transnationalisme et tensions de genre.....	13
	2.2.5 Les difficultés de la deuxième génération.....	14
	2.3 Description du processus migratoire.....	15
	2.3.1 L'histoire migratoire de la population sénégalaise en France.....	15
	2.3.2 Du système de la noria au regroupement familial.....	16
	2.3.3 Vers une plus grande visibilité des femmes.....	17
	2.3.4 Existence et formation de réseaux transnationaux de migrant(e)s.....	19
	2.3.5 Migration et formation d'un capital social des migrant(e)s.....	21
	2.4 Transferts d'argent.....	22
	2.4.1 Caractéristiques des transferts d'argent : fréquences, montants et canaux	22
	2.4.2 Modes de réception et d'envoi des transferts.....	23
	2.4.3 Principaux usages des transferts financiers, investissements et usage productif	24
	2.4.4 Autres transferts.....	25
3.	IMPACT DES TRANSFERTS SUR LE DÉVELOPPEMENT LOCAL	27
	3.1 Equité de genre : des femmes chefs de ménage et dépouillées de pouvoir.....	27
	3.2 Transferts et entrepreneuriat.....	28
	3.3 Impact des remises dans le développement économique et social local.....	32
4.	LA VALLÉE DU FOUTA: DIASPORA, ASSOCIATIONS DE MIGRANT(E)S ET ASSOCIATIONS LOCALES	33
	4.1 Profils d'investissements.....	33
	4.2 Les obstacles et les défis.....	35
5.	LIEN ENTRE MIGRATION ET DÉVELOPPEMENT (CO-DÉVELOPPEMENT ET POLITIQUES PUBLIQUES)	38
	5.1 Articulation des acteurs clés.....	38
	5.2 Politiques publiques : Migration, intégration, politique de retour volontaire et co-développement.....	41

5.2.1. Mise en place d'institutions publiques de gestion, de promotion et de protection des Sénégalais de l'extérieur.....	42
5.2.2. Les programmes en cours.....	44
5.2.3. Mise en œuvre et évaluation des politiques de co-développement	45
6. RECOMMANDATIONS.....	46
CONCLUSION.....	48
BIBLIOGRAPHIE.....	50

Liste des cartes, graphiques et tableaux

Carte n° 1: Sénégal	9
Carte n° 2: Région d'étude au Sénégal	9
Graphique 1: Evolution des transferts vers le Sénégal (en millier de francs CFA).....	23
Tableau n° 1 Revenus provenant d'une quelconque activité selon le sexe du/de la receveur(se) de fonds.....	25
Tableau n° 2 Transferts en nature selon le sexe du/de la receveur(se) de fods.....	25
Tableau n° 3 Membre du ménage bénéficiant des transferts pour ses propres affaires, selon le sexe du/de la receveur(se) de fonds.....	28
Tableau n° 4 Type d'investissement selon le sexe du/de la receveur(se) de fonds.....	29
Tableau n° 5 Nombre de personnes employées dans l'investissement selon le sexe du/de la receveur(se) de fonds.....	30
Tableau n° 6 - Membres de la famille travaillant dans l'entreprise selon le sexe du/de la receveur(se) de fonds.....	30

Préface

La féminisation de la migration est un phénomène marquant qui ne correspond pas seulement à une croissance numérique modérée des femmes qui migrent, mais aussi à de nouvelles façons pour elles de participer au processus migratoire. Dans le passé, la plupart des femmes migraient en tant que dépendantes de leur mari ou de leur famille, alors qu'actuellement un plus grand nombre de femmes migrent de façon autonome pour travailler et vivre à l'étranger, comme principales sources de revenus. Se centrer sur la féminisation de la migration permet de comprendre les changements qu'elle implique, et de les prendre en compte dans les interventions et dans les études de cas traitant de l'équité de genre.

Un autre aspect de la migration qui gagne l'attention internationale est celui des transferts d'argent. L'argent envoyé par les migrant(e)s depuis les pays de destination à leur famille et à leur communauté dans le pays d'origine représente une motivation importante pour travailler à l'étranger. Bien que les migrant(e)s, individuellement, envoient des sommes d'argent relativement petites, l'accumulation de tous les transferts réalisés par des milliers de personnes habitant et travaillant hors de leur pays de naissance constitue des flux financiers considérables. L'impact des transferts sur les économies nationales et sur le monde financier global a réveillé l'intérêt des gouvernements et des organisations internationales qui voient dans les transferts un potentiel pour le développement. Cependant, ce potentiel, pour supporter et augmenter le développement humain et le développement local mérite d'être mieux compris. Une approche genrée de ce phénomène permet d'avoir un regard critique qui souligne les différentes expériences des migrant(e)s en fonction du genre, ainsi que les contributions actuelles et potentielles des femmes pour les dialogues politiques, la planification des politiques publiques et leur mise en œuvre pour un développement durable.

Les transferts sont un aspect important du travail du Programme des Nations Unies pour le Développement, pour le développement humain et la réduction de la pauvreté, et pour assister les gouvernements à trouver de nouvelles voies afin de renforcer le potentiel de développement des transferts et d'atteindre les Objectifs de Développement du Millénaire. En fait, les transferts d'argent sont l'unique moyen de survie de milliers de foyers pauvres dans le monde car ils leur permettent non seulement de combler leurs besoins de base qui seraient sinon inaccessibles, mais aussi un certain degré d'autonomisation économique. Dans ce sens, le rapport de développement humain 2009 du PNUD "Lever les barrières : Mobilité et développement humain" innove en appliquant une approche de développement humain à l'étude de la migration. Bien qu'elle ne puisse pas être un

substitue aux efforts de développement, la migration peut être une stratégie vitale pour les foyers et les familles qui cherchent à diversifier et améliorer leurs moyens de vie.

Depuis 2004, l'Institut international de recherche et de formation pour la promotion de la femme (UN-INSTRAW) cherche à comprendre les dimensions de genre de la migration, des transferts et de leur potentiel de développement. Sous cette ligne de travail, l'Institut utilise la perspective de genre pour analyser comment des facteurs comme les inégalités de genre dans l'accès au travail rémunéré, et la division du travail, déterminent la relation entre la migration et le développement, les transferts d'argent servant d'élément clé pour comprendre et faciliter des solutions soutenables.

Cette série d'études, « Migration, transferts et développement local sensible au genre », se concentre sur l'envoi, le transfert, la réception et l'utilisation de l'argent des migrants, et montre que le genre influence et modèle de fait le mouvement et les expériences des migrant(e)s et de leurs communautés dans le pays de destination et d'origine. La cartographie des acteurs clés, l'analyse du modèle migratoire dans l'histoire et actuellement, et des pratiques liées aux transferts d'argent dans chaque pays, constituent une base solide qui permet de comprendre les transferts collectifs et individuels. Ce projet apporte une nouvelle contribution aux études qui construisent des ponts entre la migration et le développement, grâce à l'approche genrée et de développement humain.

Avec cette publication, l'UN-INSTRAW et le PNUD présentent une recherche appliquée qui promeut les politiques publiques et les pratiques sensibles au genre, liées à la migration et au développement. Les recommandations générées par cette recherche doivent servir de guide pour des dialogues politiques au niveau national auxquels participent les organisations de migrant(e)s, les agences gouvernementales, les intermédiaires financiers et les ONGs. De tels dialogues sont des plateformes importantes où les résultats des recherches peuvent être traduits en plans d'action qui valorisent le co-développement. Une véritable inclusion de l'analyse de genre dans la formulation de stratégies de migration et de développement effectives et durables contribuera aussi à atteindre les Objectifs de Développement du Millénaire (ODD).

l'UN-INSTRAW et le PNUD présentent cette série globale sur le genre, les transferts et le développement dans le but de contribuer à l'élaboration de meilleures politiques publiques et à de meilleures pratiques qui intègrent les besoins et les contributions des femmes migrantes, de leur foyer et de leur communauté dans les agendas de développement, pour assurer un développement local sensible au genre et des moyens de vie durables.

Amaia Perez

UN-INSTRAW

Officier en Affaires Sociales/ Officier en Charge

Winnie Byanyima

Équipe Genre du PNUD

Directrice de l'équipe genre



Résumé exécutif

SÉNÉGAL

Le lien complexe entre la globalisation et le développement a converti la migration contemporaine en un domaine de recherche prolifique. On estime que la population migrante au niveau global dépasse les 200 millions de personnes, hommes et femmes, qui ont laissé leur pays d'origine pour travailler à l'étranger. Simultanément, il existe une très forte mobilité interne, principalement des zones rurales vers les zones urbaines. En termes démographiques, les flux migratoires vers certains pays ont connu des changements substantiels, concernant le nombre total de personnes migrantes mais aussi leur composition par sexe. Les études sur la féminisation des migrations¹ ont révélé le rôle significatif et l'impact des femmes, en tant qu'agents, dans les processus migratoires. Malgré la croissance rapide du volume et de la diversité des connaissances sur le lien entre migration et développement, la recherche et les débats sur la dimension du genre dans ces domaines, y compris le rôle particulier des femmes dans les flux migratoires, sont encore rares.

En 2007, le Programme des Nations Unies pour le Développement (PNUD) et l'Institut international de recherche et de formation pour la promotion de la femme (UN-INSTRAW) ont initié le projet « Genre et transferts d'argent : Construction d'un développement local sensible au genre ». Ce projet a pour but de promouvoir le développement local sensible au genre, en identifiant et en encourageant des options d'usage des transferts qui permettent la création de moyens de subsistance durables et la construction de capital social dans les communautés pauvres, rurales ou semi-urbaines. Le projet a été mis en œuvre dans six pays : Albanie, République Dominicaine, Lesotho, Maroc, Philippines et Sénégal.

L'objectif stratégique du projet est de réaliser des recherches appliquées qui servent à :

1. Augmenter l'accès aux ressources productives des foyers récepteurs de transferts d'argent, dont la personne de référence est une femme, et renforcer les capacités de cette dernière ;
2. Promouvoir la divulgation d'information auprès des gouvernements locaux et nationaux pour l'identification et la formulation de politiques qui permettent d'optimiser l'usage des transferts ;

1. "En plus de la croissance nette de la proportion de femmes dans les flux migratoires, en particulier vers les pays les plus développés du Nord, le terme de féminisation se réfère à un changement qualitatif dans la composition de ces flux, qui concerne la croissance soutenue de la proportion des femmes qui émigrent de façon indépendante à la recherche d'emploi, et non comme « dépendantes de la famille », c'est-à-dire avec leurs époux ou par regroupement familial. Dit autrement, dans les vingt dernières années, un nombre important de femmes – qui émigrent maintenant de façon indépendante, en assumant un rôle de soutien économique – ont rejoint les flux migratoires qui étaient avant dominés par les hommes" (Perez et al 2008).

3. Contribuer au renforcement des capacités des acteurs clé concernant l'intégration du genre dans les initiatives sur les transferts, les moyens de subsistance durables, et la formation de capital social.

Cette étude cherche à contrecarrer le manque de connaissance sur la dimension de genre dans le domaine de la migration et des transferts, en proposant une analyse qui connecte la migration et le développement. Une attention toute particulière est prêtée à l'impact des transferts – monétaires, sociaux et en espèce – dans la dimension de genre des processus de développement des pays d'origine et dans les foyers transnationaux disséminés entre les pays d'origine et de destination. Cette recherche examine ces dynamiques dans le contexte du Sénégal comme pays d'origine, et de la France comme pays de destination de la migration.

L'étude repose sur une revue documentaire, une cartographie des acteurs impliqués dans le processus migratoire, des enquêtes de terrain au Sénégal et en France, avec des approches quantitatives et qualitatives. La zone d'enquête retenue au Sénégal est à cheval sur deux régions administratives qui ne formaient jadis qu'une seule et même entité territoriale: Saint-Louis et Matam. Les zones étudiées en France appartiennent à l'Ile-de-France : Mantes-la-Jolie, Etampes et Montreuil. La collecte des données a débuté au Sénégal et s'est poursuivie en France de mai à août 2008. Pour les données quantitatives, un questionnaire a été administré dans dix villages de la Moyenne vallée du fleuve Sénégal à 401 membres de ménages comptant au moins un migrant installé en France et qui recevait des transferts de fonds. L'échantillon comprenait 256 femmes et 145 hommes. L'enquête qualitative constituée d'interviews, de récits de vie et de groupes de discussion s'est déroulée au Sénégal du 20 au 25 juillet 2008 et en France, du 8 au 18 août 2008.

La migration dans la vallée du fleuve a débuté avec les guerres mondiales, en appui à la France, mais les grandes vagues migratoires datent des années 70 du fait des longues années de sécheresse et de l'appauvrissement du monde rural. Cette tendance s'est poursuivie dans les années 80 à cause des politiques d'ajustement structurel qui se sont caractérisées par la crise de l'emploi et enfin dans les années 2000, avec la libéralisation économique. Il s'agit d'une migration surtout masculine. En effet, jusqu'à une date récente, la société sénégalaise, et notamment la culture haalpular, ne favorisait guère la mobilité des femmes non accompagnées, surtout lorsque cette migration s'effectuait sur de longues distances. Les migrant(e)s internationaux de la vallée sont généralement peu ou pas du tout instruits, puisque 84,8% des femmes et 77,20% des hommes n'ont aucune éducation scolaire. Il s'agit surtout d'une migration de travail, car les premiers migrant(e)s étaient des ouvriers salariés, notamment de l'industrie automobile. Encore aujourd'hui, les migrant(e)s originaires de la vallée du Sénégal sont essentiellement formés d'ouvriers, même s'ils créent de plus en plus leurs propres entreprises. Certaines femmes travaillent dans la restauration, la coiffure ou la vente de bijoux.

La migration a entraîné d'importants changements tant dans le pays de départ que dans le pays d'accueil, que ce soit dans l'amélioration des conditions de vie ou dans les rapports sociaux.

Dans les zones de départ, elle a sans aucun doute contribué à l'amélioration des conditions de vie. L'étude révèle que c'est à la faveur de la migration que ces zones ont été relativement bien équipées en services de base : 90% des familles ont le téléphone, 96% ont accès à l'eau potable et 85,8% ont accès à l'électricité. Toutefois, il manque des infrastructures pour alléger le travail des femmes qui ont la charge des enfants et des malades.

Sur le plan social, les rapports entre hommes et femmes ont également été bouleversés par la migration. Les lois sociales dans le pays d'accueil, notamment celle relative à la polygamie, ont eu des impacts différents sur les hommes et les femmes. La migration n'a pas fondamentalement changé la conception du mariage chez les hommes et l'interdiction de la polygamie en France ne les empêche pas de prendre une seconde ou une troisième épouse au pays. En ce qui concerne les épouses sur le sol français, la mobilité a permis de renégocier les rapports sociaux de sexe, ne serait-ce qu'au niveau de leur foyer. Grâce aux opportunités offertes par le pays d'accueil en matière de droits, certaines ont gagné en autonomie et ont réussi à bousculer les hiérarchies statutaires entre hommes et femmes. Elles sont parvenues à remplacer l'ordre social établi par un ordre social renégocié. Quant aux femmes restées au village, le fait migratoire a amélioré certes leurs conditions de vie grâce aux transferts ou leur a conféré un statut parfois enviable - au regard de celles qui n'ont pas de mari « fortuné » - mais la migration a très peu agi sur les rapports de genre.

Enfin, les rapports des parents avec leurs enfants, et des enfants entre eux ont pris de nouvelles formes. Le droit à la vie familiale, ou regroupement familial, a bouleversé le mode de vie des migrant(e)s qui ont quitté les foyers pour trouver des logements dans les cités ouvrières. Ils ont été confrontés à des problèmes d'éducation pour leurs enfants qui ont eu du mal à trouver leurs repères entre deux cultures, avec comme conséquence beaucoup d'échecs scolaires qui touchent surtout les garçons. Les filles ont moins de mal à trouver un emploi même s'il s'agit d'un travail relativement peu qualifié, notamment dans le domaine de la santé et des services. Il faut aussi noter que quelques migrant(e)s ont réussi à encadrer convenablement leurs enfants qui ont pu terminer leurs études supérieures et s'insérer dans la vie active. Les enfants devenus français n'envisagent pas de retourner dans un pays où ils ont peu d'attache. Toutefois, les retours périodiques ont conduit quelques jeunes à nouer des relations affectives avec leur pays d'origine et/ou à choisir d'y investir ne serait-ce que de manière symbolique. Ces enfants de la seconde génération constituent, à la faveur du mariage, un moteur de renouvellement de la migration. Les filles préfèrent épouser des jeunes qui vivent au Sénégal tout comme les garçons vont chercher l'âme sœur dans le pays d'origine.

Au Sénégal, les transferts financiers qui empruntent les canaux officiels sont évalués à plus de 500 milliards de francs CFA en 2007. Ils représentent 15 à 65% du revenu de la personne migrante et 30 à 80 % du budget des familles sénégalaises qui reçoivent des transferts. Il est certes difficile d'avoir une idée exacte des flux monétaires liés à la migration, mais la multiplication des guichets des opérateurs comme Western Union, Money Gram ou Money Express est devenue au fil des années un bon indicateur de l'accroissement du flux financier. Malgré tout, plusieurs études s'accordent pour dire que les estimations faites à partir du système bancaire international sous-évaluent considérablement l'ampleur de ces mouvements financiers, puisqu'une part importante des envois de fonds des émigré(e)s emprunte encore des circuits informels variés et ingénieux.

Dans les villages étudiés, les envois des migrant(e)s installé(e)s en France sont estimés en moyenne à environ 240 euros par mois pour les ménages dirigés au Sénégal par les femmes et à environ 210 euros pour les ménages dirigés par les hommes, mais une bonne partie des flux monétaires est destinée à la prise en charge des besoins de base de la famille d'origine : alimentation, cérémonies, santé, logement. L'analyse de la fréquence des mandats indique que les envois des migrant(e)s sont mensuels selon 82,8% des répondants. Ils sont reçus dans les premiers jours qui suivent la perception du salaire

puisque les migrant(e)s sont essentiellement des travailleur(euse)s salarié(e)s qui perçoivent un traitement mensuel. Il ressort de nos enquêtes que le « fax privé » est le premier moyen de transferts. Il est utilisé par 31,2% des migrant(e)s. Les systèmes formels d'envoi de fonds comme Western Union ou Money Gram se classent en seconde position avec 25,4% des expéditeur(trices)s. Le système postal n'arrive qu'en troisième position avec 17,2% des envoyeur(euse)s de fonds devant les transferts effectués par le canal de membres de la famille qui se rendent au village (11.5% des opérations).

Les migrant(e)s, individuellement ou collectivement, ont beaucoup investi dans des projets sociaux comme la mosquée, la morgue, la caisse de rapatriement des morts, les structures de santé, le paiement du personnel médical, l'édification d'un bureau de poste, ou la construction de l'école. Les transferts de fonds ont également favorisé le développement d'activités économiques notamment dans l'agriculture et le maraîchage. Certaines réalisations ont été financées par les associations de migrants soutenues par des partenaires au développement. Les fonds issus des transferts ne suffisent pas à satisfaire les besoins familiaux et les ménages sont contraints de trouver d'autres ressources pour couvrir l'ensemble des besoins domestiques. Cette pratique concerne 69% des hommes qui gèrent les fonds reçus et 34,8% des femmes qui sont d'ailleurs plus dépendantes des transferts. Ainsi, le rôle de la personne ayant migré dans la prise en charge des besoins familiaux autres que les dépenses de consommation courante est négligeable. Seules 12,5% des personnes enquêtées ont indiqué que leurs ménages bénéficient de transferts de fonds destinés au financement des projets individuels et ceci, autant pour les femmes que pour les hommes.

La vallée du fleuve regorge de potentialités énormes, notamment dans l'agriculture, l'élevage, les services, la transformation des activités de prestation de services, la formation technique l'artisanat, le commerce, l'immobilier. Toutefois, les populations locales n'ont pas les moyens d'investir dans ces secteurs. La plupart des migrants choisissent de développer des projets hors du village et investissent à Dakar en particulier dans le secteur de l'immobilier. Les épouses de migrants s'activent dans de nombreux domaines. Leurs projets sont moins ambitieux que ceux des hommes, mais elles sont pragmatiques et réussissent dans la gestion des affaires. Elles font cependant face à des difficultés d'accès au crédit et à la terre.

La politique de migration définie par l'Etat sénégalais ambitionne de prendre en compte le phénomène dans ses composantes essentielles, mais peu de programmes initiés en relation avec la migration concernent le Fouta. Or, cette zone va être confrontée à un tarissement des flux financiers liés au non renouvellement des flux migratoires et à la crise monétaire. Cela peut avoir des conséquences sociales importantes dans une région où les activités économiques sont peu développées et où le besoin de renouvellement des infrastructures de base mis en place par les associations de migrants qui s'essoufflent progressivement se ressent de jour en jour. Il est nécessaire de mettre en place des mécanismes alternatifs pour le développement économique de la région.

La recherche indique qu'il est important de s'appuyer notamment sur l'agriculture et l'élevage pour favoriser la création d'activités génératrices de revenus comme la production de lait, la transformation des céréales, l'embouche bovine ou le maraîchage. Les prestations de services en informatique ou audiovisuel sont également des secteurs à fort potentiel. Enfin, il faut surtout

favoriser la formation professionnelle dans le domaine du BTP - dont la vitalité n'est plus à démontrer - notamment aux métiers de maçon, d'électricien, de tôlier, etc.

Les besoins exprimés par les populations pourront être soutenus par des programmes de financement, car les transferts, malgré leur importance en volume, n'assurent que la survie des familles. Il s'agit dès lors de trouver de nouvelles modalités pour le financement des initiatives privées pour le développement local. Toutefois, bien qu'il soit très faible, le budget des familles peut constituer un point de départ en matière d'investissement, avec des ressources additionnelles : un système de crédit avec des taux d'intérêt raisonnables.

Les migrants retraités constituent un potentiel intéressant d'investisseurs. En raison de leurs pensions mensuelles pouvant atteindre 1000 euros et/ou de rentes immobilières importantes, ils peuvent être des acteurs clés des programmes d'entrepreneuriat susceptibles d'être développés dans la moyenne vallée. Quant aux femmes, elles disposent d'atouts considérables qui peuvent être une valeur ajoutée dans la mise en place d'activités lucratives. Elles ont une excellente capacité d'organisation et une expertise acquise à la faveur des nombreuses formations dispensées par les différents projets qui ont vu le jour dans la vallée. Les mouvements associatifs ont fait leurs preuves, notamment dans l'équipement des villages en infrastructures. Toutefois, passer de l'investissement de type social ou collectif à l'investissement privé suppose, entre autres dispositions, une grande capacité de persuasion et un accompagnement technique et organisationnel.

La mise en œuvre d'une nouvelle approche pour un développement fondé sur les besoins exprimés et des capacités locales avérées passe par l'organisation d'un dialogue politique entre tous les protagonistes de la question, notamment entre les populations locales, les acteurs de la migration, les autorités locales, le secteur privé et les partenaires au développement.

1 INTRODUCTION

Le lien complexe entre la globalisation et le développement a converti la migration contemporaine en un domaine de recherche prolifique. On estime que la population migrante au niveau global dépasse les 200 millions de personnes, hommes et femmes, qui ont laissé leur pays d'origine pour travailler à l'étranger. Simultanément, il existe une très forte mobilité interne, principalement des zones rurales vers les zones urbaines. En termes démographiques, les flux migratoires vers certains pays ont connu des changements substantiels, concernant le nombre total de personnes migrantes mais aussi leur composition par sexe. Les études sur la féminisation des migrations² ont révélé le rôle significatif et l'impact des femmes, en tant qu'agents, dans les processus migratoires. Malgré la croissance rapide du volume et de la diversité des connaissances sur le lien entre migration et développement, la recherche et les débats sur la dimension du genre dans ces domaines, y compris le rôle particulier des femmes dans les flux migratoires, sont encore rares.

En 2007, le Programme des Nations Unies pour le Développement (PNUD) et l'Institut international de recherche et de formation pour la promotion de la femme (UN-INSTRAW) ont initié le projet « Genre et transferts d'argent : Construction d'un développement local sensible au genre ». Ce projet a pour but de promouvoir le développement local sensible au genre, en identifiant et en encourageant des options d'usage des transferts qui permettent la création de moyens de subsistance durables et la construction de capital social dans les communautés pauvres, rurales ou semi-urbaines. Le projet a été mis en œuvre dans six pays : Albanie, République Dominicaine, Lesotho, Maroc, Philippines et Sénégal.

L'objectif stratégique du projet est de réaliser des recherches appliquées qui servent à :

1. Augmenter l'accès aux ressources productives des foyers récepteurs de transferts d'argent, dont la personne de référence est une femme, et renforcer les capacités de cette dernière ;
2. Promouvoir la divulgation d'information auprès des gouvernements locaux et nationaux pour l'identification et la formulation de politiques qui permettent d'optimiser l'usage des transferts ;
3. Contribuer au renforcement des capacités des acteurs clé concernant l'intégration du genre dans les initiatives sur les transferts, les moyens de subsistance durables, et la formation de capital social.

2. "En plus de la croissance nette de la proportion de femmes dans les flux migratoires, en particulier vers les pays les plus développés du Nord, le terme de féminisation se réfère à un changement qualitatif dans la composition de ces flux, qui concerne la croissance soutenue de la proportion des femmes qui émigrent de façon indépendante à la recherche d'emploi, et non comme « dépendantes de la famille », c'est-à-dire avec leurs époux ou par regroupement familial. Dit autrement, dans les vingt dernières années, un nombre important de femmes – qui émigrent maintenant de façon indépendante, en assumant un rôle de soutien économique – ont rejoint les flux migratoires qui étaient avant dominés par les hommes" (Perez et al 2008).

Cette étude cherche à contrecarrer le manque de connaissance sur la dimension de genre dans le domaine de la migration et des transferts, en proposant une analyse qui connecte la migration et le développement. Nous portons une attention toute particulière à l'impact des transferts – monétaires, sociaux et en espèce – dans la dimension de genre des processus de développement des pays d'origine et dans les foyers transnationaux disséminés entre les pays d'origine et de destination.

Objet de débats passionnés tant au Nord qu'au Sud, la libre circulation des hommes et des femmes suscite un vif intérêt dans les pays en développement où l'exode de longue distance a toujours été perçu comme étant une alternative à la reproduction des unités familiales durement éprouvées par la dégradation des conditions de vie. Tel est le cas du Sénégal - ancien territoire phare de l'empire colonial français d'Afrique - qui, à cause de multiples problèmes : sécheresse des années 70, ajustement structurel des années 80 et pauvreté massive des années 90 et 2000, est devenu un pays d'émigration.

Les statistiques les plus courantes indiquent que sur une population totale d'environ onze millions d'habitants, le nombre de Sénégalais vivant à l'étranger est estimé à deux millions d'individus (Eurosat, 2000).³

L'attention accordée à la migration est à relier au rôle important joué par le migrant ou la migrante comme agent de changement, aussi bien dans le pays d'origine que dans le pays d'accueil. Les transferts d'argent vers les pays d'origine constituent l'un des aspects les plus visibles des effets bénéfiques de la migration. Ils sont au centre du débat récurrent autour de la participation des migrant(e)s au développement de leurs pays d'origine. C'est dans ce sens qu'il s'avère important d'examiner les voies et moyens d'une meilleure utilisation des transferts, notamment par rapport à l'atteinte des Objectifs de Développement du Millénaire. C'est d'ailleurs pourquoi la population migrante internationale est très courtisée par les gouvernements de les pays d'origine qui fondent beaucoup d'espoirs sur leur statut d'investisseur potentiel. En effet, un sentiment largement partagé est que les transferts des migrant(e)s peuvent constituer une solution de sortie de la pauvreté pour les bassins d'émigration.

La question fondamentale qui est aujourd'hui posée à travers la mobilité internationale est celle de sa mise en perspective avec le développement durable. Il convient alors de préciser que le co-développement qui prend progressivement le pas sur l'aide au développement, a redonné du relief à l'action des migrant(e)s qui constituent un rouage essentiel du développement à la base. La présente étude accorde une place privilégiée à l'analyse de genre destinée à produire et à améliorer la compréhension de la circulation des revenus de la migration au niveau informel et à définir une approche participative et inclusive des interventions, en vue de la création d'opportunités entrepreneuriales.

3. Autant l'Afrique constitue la principale destination des migrants sénégalais avec près de 58 % des départs, autant l'Europe du Sud et l'Amérique du Nord ont fait une entrée remarquable dans le champ migratoire sénégalais. Cf. Réseau Migration et Urbanisation en Afrique de l'Ouest, Enquête sur les migrations et l'Urbanisation au Sénégal (EMUS) 1992-1993. Rapport national descriptif, Bamako, août 1997.

La démarche adoptée fait le point sur les principales questions soulevées par les travaux de recherche d'une part et d'autre part, identifie les dimensions relatives aux rapports de genre à prendre en compte au sujet des transferts des fonds de la migration. Son ambition est d'encourager une meilleure prise en compte des femmes ainsi que de leurs droits à bénéficier des retombées de la migration et des politiques mises en place.

Enfin, il importe de noter que les évolutions récentes du contexte international liées à la crise financière constituent une nouvelle donne que la présente étude ne saurait occulter en raison de son impact attendu sur les transferts de fonds des migrants.

Ce rapport se structure en cinq parties. Le chapitre 2 concerne les flux migratoires entre le Sénégal et la France. On y décrit la localité d'origine, et les caractéristiques de la population sénégalaise en France. On y explique aussi l'évolution de cette population migrante dans le temps, l'augmentation de la visibilité des femmes, des réseaux transnationaux et les effets de la migration sur le capital social des migrant(e)s. Le chapitre 3 se réfère exclusivement à la description et l'analyse des transferts d'argent et de biens, individuels et collectifs. Le chapitre 4 interprète les résultats du travail de terrain pour comprendre l'impact que les transferts ont sur le développement local des communautés rurales sénégalaises étudiées. On y parle du rôle des femmes, de la seconde génération, des hommes migrants retraités, de la forme que revêtent les associations en France et au Sénégal et de leur rôle, les types d'investissements réalisés et les obstacles et défis identifiés. Le chapitre 5 se concentre sur le rôle des acteurs clé dans le processus de co-développement et sur les politiques publiques et les projets concernant la migration et le développement. Le dernier chapitre est finalement consacré aux recommandations élaborées par l'équipe de recherche et validées par les acteurs clé.

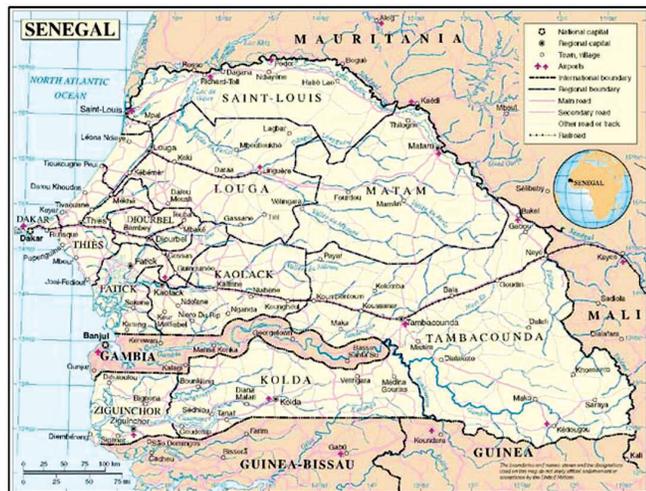
2

FLUX MIGRATOIRES ET TRANSFERTS D'ARGENT ENTRE LE SÉNÉGAL ET LA FRANCE

2.1 Caractéristiques des communautés d'origine de la migration au Sénégal

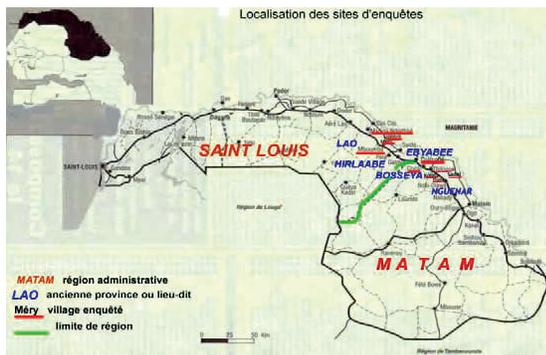
La moyenne vallée, zone de l'étude, correspond à la partie centrale du fleuve Sénégal. Communément appelée Fouta, elle s'étend de Dagana à Dembankané et correspond à l'aire peuplée par le groupe haalpular naguère désigné sous le terme de toucouleur. À cheval entre les régions administratives de Saint-Louis et de Matam, la moyenne vallée est formée des terroirs ou provinces historiques du Lao, du Hirlaabé, de l'Ebyabée, du Bosseya et du Nguènar (carte ci-contre). Cette zone biogéographique est traversée par le fleuve Sénégal qui prend sa source en Haute-Guinée et se jette dans l'Atlantique au terme d'un parcours de 1750 kilomètres. Elle est formée de deux ensembles hydrogéographiques : le Waalo, ou zone des terres inondables, et le Diéri, zone où les terres ne sont jamais envahies par l'eau du fleuve. Le fleuve Sénégal fait office de frontière avec la Mauritanie. Située dans la partie nord du Sénégal, la région étudiée est, au plan historique, le plus ancien foyer de peuplement du pays et le site du premier royaume sénégalais : le Tekroun. Le Fouta est aussi la porte d'entrée de l'islam qui a modelé la culture locale. L'implantation française à Saint Louis du Sénégal à partir du XVII^e siècle a eu un impact considérable sur la région, notamment avec le développement des cultures de rente au détriment des cultures vivrières. Conjuguée à la baisse continue de la pluviométrie, l'avancée du

Carte No. 1: Sénégal



Source: www.wappes.org/images/senegalmap.jpg

Carte No. 2: Région d'étude au Sénégal



Auteur: Papa Demba Fall. Géographe chercheur à l'IFAN

désert a un impact négatif sur l'environnement sahélien déjà fortement marqué par la sécheresse. C'est dans le but de résoudre cette terrible équation que le Mali, la Mauritanie et le Sénégal ont créé l'Organisation pour la Mise en Valeur du Sénégal (OMVS) qui compte à son actif la réalisation de deux barrages. Bien qu'il ne soit pas pertinent de remettre en cause l'aménagement du bassin du fleuve, force est de constater que les populations de la moyenne vallée n'en profitent guère. Elles sont d'ailleurs toujours promptes à en dénoncer les effets néfastes tels que la perte de surfaces cultivables liée à la modification du régime du fleuve, ou la compétition foncière effrénée qui aboutit bien souvent à la spoliation des autochtones et/ou à des conflits dramatiques. Face à la dégradation des conditions environnementales, les Foutankés (population locale) ont très tôt fait de la migration une stratégie de survie. Spatialement circonscrits aux zones de culture arachidière, les Toucouleurs ont d'abord travaillé comme ouvriers agricoles afin de faire face à l'impôt, avant de prendre le chemin de l'exode vers les grandes villes sénégalaises et vers l'étranger.

L'examen du profil des populations dans les zones étudiées montre leur profond attachement aux valeurs traditionnelles comme le mariage qui occupe une place centrale. Elles ont un niveau d'éducation et d'alphabétisation très faible, et des conditions de vie difficiles qui se sont améliorées grâce aux investissements des migrant(e)s. Le faible niveau d'éducation constitue une de leurs principales caractéristiques, en particulier concernant les femmes qui sont plus touchées par l'analphabétisme. Les données recueillies dans les zones de départ indiquent que 82% de la population n'a jamais été à l'école. Les personnes interrogées ne sont que 11% à avoir fréquenté l'école primaire, 5,2% à être allées aux cours du secondaire et 0,2% à avoir atteint l'université. Les femmes sont globalement moins bien représentées dans l'éducation puisqu'elles ne sont que 10,5% au primaire contre 13,8% pour les hommes et 4,3% au collège contre 6,9% pour les hommes. Elles ne sont pas du tout présentes au niveau des études supérieures. L'étude révèle également que les zones de départ sont, à la faveur de la migration, relativement bien équipées en services de base : téléphone, eau et électricité. Seuls 1,7 % des ménages enquêtés ne sont pas équipés en téléphone. Par contre, faute d'infrastructures, l'accès à Internet est très faible : il concerne moins de 1% de la population enquêtée. Seuls 4,2% des familles n'ont accès qu'à l'eau des puits et des cours d'eau. L'amélioration de la qualité de l'approvisionnement en eau a contribué à libérer la femme de tâches ardues comme la collecte de l'eau destinée à un usage personnel ou aux animaux de case. Enfin, la majorité de la population enquêtée a accès à l'éclairage public (85,8%).

La région vit essentiellement de l'agriculture et de l'élevage et, en moindre mesure, de l'artisanat et du commerce. L'accès à la terre, en particulier pour les femmes, ainsi que l'accès à l'eau et le désengagement de l'Etat quant au soutien à l'agriculture sont de véritables obstacles.

2.2 Caractéristiques de la population sénégalaise en France.

Si l'on connaît avec force détails les caractéristiques spatiales et sociales de la migration, la taille de la population installée à l'étranger reste méconnue faute de recensement fiable. En raison de la confusion récurrente entre les flux et stocks migratoires, les statistiques les plus contradictoires circulent sur la migration sénégalaise en France. Le nombre de migrant(e)s sénégalais(es) peut toutefois être situé autour de 80 000 personnes.

2.2.1 Zones d'implantation géographique et organisation de type communautaire

Les villages de la vallée du Sénégal qui ont alimenté les flux migratoires historiques vers la France sont formés de populations appartenant essentiellement à deux grands groupes ethniques: les Soninkés et les Halpulaar. Pour la présente étude, nos recherches ont avant tout porté sur les groupes halpulaar, originaires de trois provinces historiques: le Lao, le Bosseya et le Nguénar. Ces bassins migratoires sont caractérisés par une homogénéité démographique qui constitue une marque distinctive du Fouta. Dans tous les sites visités, la population est majoritairement formée de pulaarophones qui cohabitent parfois avec une minorité Soninké. L'importance des liens basés sur la parenté, l'origine géographique et l'appartenance ethnique facilitent le départ et influent à la fois sur les stratégies adoptées et les destinations choisies (Findley 1990; Condé 1986; Lanly 1998).



Foyer des migrants d'Étampes : les migrants qui n'ont pas encore trouvé de travail



Le foyer d'Étampes étant excentré, il oblige les émigrés à avoir des voitures pour se rendre en ville ou prendre le train.

En France, les migrant(e)s originaires de la moyenne vallée du fleuve sont ainsi principalement concentrés le long de la vallée de la Seine, en particulier en Ile-de-France et en Normandie. Les grands villages halpulaar de France sont : Mantes-la-Jolie dans les Yvelines, Étampes dans l'Essonne, Le Havre en Normandie mais aussi Marseille dans les Bouches-du-Rhône qui fut autrefois le principal port d'entrée des travailleurs africains.

2.2.2 Logement

De nombreux travaux montrent que les premières vagues migratoires, notamment celles des années 70, étaient composées d'hommes seuls vivant dans des foyers de travailleurs.⁴ Au-delà d'une volonté, réelle ou supposée, des pouvoirs publics de parquer les migrants loin des populations françaises, leur mode de vie les contraignait

4. Le Foyer de travailleurs migrants (FTM) est un type de logement social systématisé en France par l'État au milieu des années 1950, pendant la guerre d'Algérie, pour héberger les travailleurs nord-africains. Héritiers de la politique de logement patronale ou philanthropique des travailleurs isolés mais aussi de l'encadrement colonial des populations « indigènes », les foyers ont servi ensuite de mode de logement privilégié pour les immigrés isolés issus des anciennes colonies, maghrébins puis sub-sahariens (Mali, Sénégal) dans les années 1960 et 1970. Autant critiqués pour avoir institutionnalisé et entretenu une discrimination pour et par le logement à l'égard de certaines populations d'immigrés, que dénoncés par la droite républicaine et nationaliste en France comme des « zones de non-droit », refuges supposés de l'immigration clandestine et lieux de divers trafics, les foyers de travailleurs migrants rebaptisés « résidences sociales » hébergent aujourd'hui une clientèle très diversifiée et précarisée, comportant une forte proportion de Français. Ces établissements sont à l'heure actuelle subventionnés par les pouvoirs publics pour favoriser l'intégration de leurs résidents par l'offre d'un logement et l'(d'un) « accompagnement social », mais leur adaptation à cette nouvelle mission est difficile : beaucoup sont vétustes et insalubres, ou dans l'attente de réhabilitation, tandis que des conflits opposent encore régulièrement clients et gestionnaires.

5. Le drame d'Aubervilliers en 1971 a mis à jour les conditions insalubres dans lesquelles vivaient les immigrés. Ceci a eu une double conséquence. D'une part cela a attisé le racisme envers ces populations dites inassimilables. D'autre part, des réseaux de solidarité se sont formés et de nouveaux foyers ont été construits. Ces foyers ont cependant maintenu l'isolement social de par leur marginalisation géographique.

à limiter au strict minimum leurs contacts avec la société d'accueil.⁵ Ce choix s'expliquait aussi par leur projet migratoire qui se voulait temporaire et qui visait surtout à satisfaire aux besoins de la famille restée au village, voire de contribuer au développement des localités d'origine (Coulibaly 2002). En effet, la vie dans les foyers leur permettait « de joindre les deux bouts » puisque l'habitat en foyer rend possible une épargne au vu du faible coût du loyer, et des dépenses restreintes en nourriture et en services. Elle permet ainsi de répondre à trois grandes obligations : honorer la dette contractée lors du départ ou envoyer de l'argent à la famille restée au village, faire face aux obligations communautaires comme les cotisations mensuelles des associations d'origine et épargner en vue d'un retour triomphal (Poiret 1996).



Logement individuel à Aubervilliers

Le Foyer d'Etampes étant excentré, il oblige les émigrés à avoir des voitures pour se rendre en ville ou prendre le train

C'est dans les années 80 que s'effectue le passage de la migration individuelle au regroupement familial marqué par l'arrivée des femmes. Cette évolution a principalement été favorisée par la fermeture des frontières françaises dont l'une des conséquences est l'installation durable des migrants qui, en réaction à leur faible mobilité, ont fait venir les membres de leur famille (Fall 2002). Le droit à la vie familiale, également appelé regroupement familial (Wihtol de Wenden 1999), a largement favorisé la féminisation de la migration sénégalaise en France, bouleversant alors le mode de vie des migrants et leurs rapports avec la société d'accueil. C'est ainsi que le choix de vivre en famille a poussé les migrants à quitter les foyers de travailleurs et à trouver des logements dans des cités ouvrières telles que le quartier du Val Fourré à Mantes-la-Jolie.

2.2.3 Secteurs d'activité et types d'emploi

Si l'arrivée des travailleurs africains fut fortement souhaitée et encouragée, c'est parce que la France avait besoin d'eux pour la reconstruction de l'Hexagone : dans les secteurs où les conditions de travail étaient des plus pénibles. En effet, ces populations travaillaient dans des secteurs où il y avait plus d'étrangers que de Français. Ils occupaient généralement les postes les plus bas de l'échelle ouvrière et étaient cantonnés dans des secteurs spécifiques ou réduits aux tâches les plus précaires, notamment de l'industrie automobile. Assouline et Lallaoui (1996c) notent à ce sujet que plus de 70 % des éboueurs de la ville de Paris étaient, dans les années 70, originaires de la vallée du fleuve Sénégal. En plus du manque de qualification professionnelle et de l'analphabétisme qui freinaient leur ascension professionnelle, les travailleurs africains étaient victimes de préjugés racistes hérités de l'idéologie coloniale française (Barou 1978).

Encore aujourd'hui, les migrants originaires de la vallée du Sénégal sont essentiellement des ouvriers. Les migrants créent cependant de plus en plus leurs propres entreprises et embauchent parfois leur femme et leurs enfants, légalement. Beaucoup d'émigrés se sont reconvertis dans le commerce de produits dits ethniques, tandis que les femmes travaillent dans la restauration, la coiffure, la vente de bijoux, etc.

2.2.4 Composition des ménages : transnationalisme et tensions de genre

Il apparaît à plus d'un titre que l'espace migratoire sénégalais en France fait partie intégrante des villages d'origine, mais les migrant(e)s ne sont pas prêt(e)s à renoncer aux valeurs de leur société pour autant et encore moins à adopter le modèle de la famille française. Malgré la résistance à adopter le modèle familial en vigueur dans la société d'accueil, des changements sont intervenus dans les modes de vie des migrant(e)s. Chez les hommes, les relations sont toujours inscrites dans la logique patriarcale. Il faut d'ailleurs rappeler que la notion d'obéissance a souvent été source de conflits et de violences faites aux femmes. Il ressort des témoignages recueillis que les migrants des années 70 et 80 étaient de vrais tyrans, et que les femmes ont souffert de cette situation. Certains maris refusaient que leur(s) femme(s) sortent pour travailler ou pour s'instruire. Ils faisaient eux-mêmes les courses et utilisaient les allocations familiales à des fins personnelles. C'est cette pratique qui a suscité la révolte des femmes qui ont saisi les assistantes sociales et parfois la justice, afin de percevoir les allocations détournées par leurs maris alors qu'elles leur revenaient de droit. Aujourd'hui, les femmes sortent de plus en plus de l'espace familial pour travailler ou étudier. Cependant, la révolte des femmes qui ont dû adopter de nouveaux comportements pour acquérir leur indépendance et le droit de travailler ou de divorcer, agace au plus haut point les hommes. Il en est de même de la liberté des jeunes filles qui choisissent de vivre avec l'homme de leur choix. C'est ainsi que de nombreux migrants pensent qu'en France, les femmes et les enfants ont trop de droits. Il n'est pourtant pas rare d'observer qu'à l'approche de la retraite, les hommes acceptent que leurs femmes travaillent. En effet, lorsque les enfants grandissent, leurs revenus diminuent considérablement puisque les parents ne perçoivent plus d'allocations familiales. Le travail de la femme devient alors nécessaire pour subvenir aux besoins familiaux, ou bien pour permettre aux hommes de réaliser des projets personnels (par exemple des séjours prolongés au Sénégal).

La migration n'a pas fondamentalement changé la conception du mariage chez les migrants. Le paradigme des multiples épouses est resté très vivace chez les hommes. Toutefois, certains migrants avouent être « contraints par leurs parents de convoler en secondes noces quand leur première femme quitte le village pour les rejoindre en France ». L'épouse restée au village garantit l'envoi régulier d'argent et doit, en outre, s'occuper des parents du migrant absent. L'interdiction de la polygamie a poussé quelques migrants à divorcer civilement, mais le mariage est demeuré légitime sur le plan religieux. L'attitude des autorités françaises vis-à-vis de la polygamie a toutefois eu des conséquences importantes dans les relations au sein de la famille. Les personnes enquêtées ont mentionné des cas de dénonciation par les épouses de maris ayant pris une seconde femme. Il y a des zones au Sénégal où nos interlocuteurs soulignent que tous les migrants sont, à quelques exceptions près, devenus monogames en réaction à la loi française. Cependant, nos investigations nous ont conduits à relever que la polygamie de troisième âge est une pratique de plus en plus répandue dans les villages d'origine tels que Fondé, Gandé, Kobilou, etc. En effet, les migrants à la retraite ou en situation de préretraite, de retour au pays, prennent une seconde épouse lorsque la première ne veut pas les suivre. Certains hommes déclarent épouser une seconde femme au pays avec l'accord de celle qui vit en France, à qui ils cèdent les allocations familiales; mais la quasi-totalité des femmes interrogées à Paris démentent ces propos. K. N. rétorque que :

« C'est ce qu'ils [les hommes] disent au pays, mais c'est faux... Les enfants étant devenus majeurs, ils n'ont plus rien donc ils rentrent. Certains migrants emportent leurs cartes bleues et ne s'occupent pas de la famille en France. Pendant les six mois d'absence, la femme paie les factures sinon on l'expulse de la maison. Certaines mères sont aidées par leurs enfants qui sont contre le remariage du père ».

Quant aux jeunes migrants, ils déclarent avoir opté pour la monogamie. Les arguments sont cependant moins liés à un changement de mentalité qu'à des considérations pratiques : la précarité de l'emploi et le manque de moyens financiers étant les arguments avancés.

Quoi qu'il en soit « la majorité des migrants rentrent une fois par an ou, dans le pire des cas, tous les deux/trois ans ». Comme A. B.⁶, « ils restent au Sénégal entre 1 et 4 mois s'ils sont mariés ».

Du côté des retraités, il est courant de « partager son temps entre le Sénégal et la France : six mois de part et d'autre ».

Ceux qui ont opté pour le regroupement familial retournent au pays moins souvent que les autres. Selon le Président de l'association 4S, « ils peuvent rester 2 à 3 ans sans partir à cause des charges, des coûts de transport mais aussi des cadeaux ». Cette obligation sociale grève lourdement leur budget et les pousse à emprunter de l'argent pour aller en vacances.

Lorsque les familles ont des enfants qui poursuivent leurs études, elles ne restent pas longtemps au Sénégal du fait des impératifs scolaires ou du renouvellement des titres de séjours.

Les enfants devenus adultes paient leurs billets eux-mêmes s'ils veulent passer des vacances au Sénégal. Selon Mme T. qui est femme au foyer : « si tu vas au Sénégal une fois, chaque année tu fais tout pour y retourner et si tu y vas, si tu peux, tu construis là-bas ».

Le retour des migrants n'est jamais définitif si l'on en croit K. S. qui déclare : « comme beaucoup de migrants, je passerai 6 mois ici et 6 mois là-bas. Les 6 mois avec l'été à Paris et les 6 mois avec l'hiver au Sénégal ». Selon lui, il est en effet impossible de rester toute l'année au Sénégal : « je suis venu ici pour me reposer, me faire consulter par les médecins et pour ma pension. Ils exigent que je me présente ici chaque deux ans pour savoir si je suis encore vivant et pour régulariser ma carte de séjour et voir les services sociaux qui paient les pensions de retraite ».

2.2.5 Les difficultés de la deuxième génération

L'importance de l'échec scolaire chez les enfants de migrant(e)s constitue une préoccupation majeure. Du fait de leur analphabétisme et de leurs difficiles conditions de vie, les parents n'arrivent pas à suivre correctement les études de leurs enfants. Pour nombre de personnes enquêtées : « il y a eu un échec presque généralisé des enfants dans les études. L'échec scolaire touche plus les garçons que les filles. Ces dernières ont moins de mal à trouver un emploi même s'il s'agit d'un travail relativement peu qualifié, spécialement dans le domaine de la santé et des services ».

La délinquance touche plus les garçons que les filles. En effet, en reproduisant le modèle éducatif sénégalais en France, les parents leur accordent plus de liberté. Ainsi, les enfants de sexe féminin, qui sont consignées à la maison pour accomplir les tâches domestiques, sont plus soumises à l'éducation traditionnelle, faite de censure et de contrôle étroit, ce qui devient un avantage. Les garçons, eux, sont laissés à eux-mêmes et exposés à la petite délinquance. Pour certains parents, la raison de l'échec scolaire est imputable au système éducatif qui a voulu cantonner les enfants de migrant(e)s dans des filières professionnelles, même quand ils avaient la capacité de faire autre chose. Selon eux, le comportement de leurs enfants est une révolte contre la volonté de les parquer dans des secteurs peu valorisants.

Vus comme une exception, les cas de réussite scolaire existent. Certains jeunes ont suivi des études supérieures et se sont insérés dans la vie active. D'autres stratégies sont mises en place pour éviter la délinquance des jeunes. C'est le cas d'un enfant qui travaille actuellement en France et dont le père a préféré

6. Les noms des personnes ont été changés afin de préserver leur confidentialité.

payer son éducation coranique au Sénégal. A Etampes, l'islam a permis à des jeunes d'échapper à la délinquance. Selon les entretiens, ils ne se reconnaissent pas dans l'islam intégriste venu d'Orient et sont encadrés au sein de la confrérie soufie ou Tidjania d'inspiration maghrébine. Les migrant(e)s replié(e)s sur la religion musulmane cherchent la bénédiction de leurs parents et leur obéissent, contrairement aux jeunes qui ont perdu toute référence à leur propre culture.

2.3 Description du processus migratoire

Le ministère des Sénégalais de l'Extérieur estime qu'en 2007, plus de deux millions (2 000 000) de personnes vivaient à l'étranger. La France, qui a été pendant longtemps le principal pays d'accueil après l'Afrique, a commencé à céder du terrain au début des années 80 à l'Italie et à l'Espagne (Thiam 2000), puis dans les années 90, à l'Amérique. L'Afrique reste le premier continent d'accueil, avec des destinations de prédilection telles que la Côte d'Ivoire et le Gabon. Toutefois, l'émigration vers les pays africains diminue, tandis que celle à destination des pays sud-européens s'accroît.

2.3.1 L'histoire migratoire de la population sénégalaise en France

La migration sénégalaise vers la France, et plus particulièrement celle des populations de la vallée du fleuve, s'inscrit dans une tradition d'échanges de populations entre deux pays relations fort anciennes. Celle-ci remonte à l'aube de la colonisation qui a conduit les explorateurs français le long des côtes africaines et ouvert la voie à une coopération multiforme. C'est la participation de soldats africains aux deux guerres mondiales qui marque le point de départ de l'implantation africaine dans l'Hexagone. Les soldats qui sont restés en France au lendemain de la première guerre ont alors constitué, en particulier dans les villes portuaires comme Marseille, des points d'ancrage, d'accueil et d'insertion des membres de leurs communautés d'origine. Il en sera de même après la seconde guerre à laquelle des « citoyens français d'Afrique » mais aussi des « sujets noirs » ont participé, en raison de l'ampleur de la débâcle alliée des années 40. Le rôle joué dans ces deux conflits par les ressortissants des colonies africaines a forgé chez eux un sentiment de contribution à la continuité historique de la France qui leur confère, affirment-ils, des droits imprescriptibles. C'est pourquoi les Sénégalais ne peuvent ni comprendre, ni accepter les restrictions apportées à leur liberté de circulation par l'Etat français d'abord et, plus récemment, par l'Union Européenne à travers les accords de Schengen. Loin de marquer une rupture, l'accession à l'indépendance en avril 1960 a été le point de départ d'une nouvelle forme de relations, marquées par une coopération bilatérale caractérisée par l'assistance et la complémentarité mutuelles.

Entre 1947 et 1960, avec l'installation progressive du déficit pluviométrique, les produits vivriers agricoles destinés à l'autoconsommation et les produits agricoles de rente se font rares, poussant ainsi les populations à émigrer vers les grandes villes du Sénégal et les pays limitrophes. Ces mouvements sont venus s'ajouter au départ des pionniers de la migration de longue distance vers l'Afrique centrale et l'Europe, la France en l'occurrence.

De 1960 à 1969, on assiste à la grande vague de départs des Halpulaar de la vallée du fleuve Sénégal vers l'Europe. Ils mettent à profit les facilités de voyage et d'entrée en France pour s'y installer de façon temporaire (de six mois à deux ans) et retourner périodiquement au village avec des ressources permettant de s'acquitter de l'impôt⁷, d'améliorer la qualité de l'habitat, etc.

La migration de travail des populations de la vallée du Sénégal vers la France a connu une croissance sans précédent à l'orée des années 60. Deux raisons président à cet état de fait:

7. C'est le système colonial qui avait imposé l'impôt per capita, exigeant de chaque chef de famille de payer l'impôt pour l'ensemble des membres de sa famille en numéraire. C'est pourquoi les paysans étaient obligés d'aller dans des zones où ils pouvaient trouver du travail et être payés pour s'acquitter de cet impôt.

- la signature par la France, en 1963 et 1964, d'accords avec le Mali, le Sénégal et la Mauritanie, permettant à la main-d'œuvre d'entrer « librement » sur son territoire ;
- le souhait exprimé au gouvernement français par le patronat, en vue de l'indépendance de l'Algérie, de faciliter l'arrivée des travailleurs noirs pour remplacer, le cas échéant, la main-d'œuvre algérienne (Traoré 1994).

Les migrants légaux signaient alors un contrat de travail avec l'Office national d'immigration (ONI) qui, durant des décennies, a réglementé l'entrée et le séjour des travailleurs étrangers en France. Cependant, les antennes de l'ONI avaient aussi pour mission de limiter l'entrée de ressortissants « difficilement assimilables » et « incapables de s'adapter à la vie occidentale » (Assouline et Lallaoui 1996b). D'ailleurs, au fil des années, les obstacles à l'entrée en France de cette main-d'œuvre ont été régulièrement renforcés. Ceci amena des candidats à l'exode à recourir à l'illégalité pour rejoindre l'Hexagone. Il faut aussi noter que la tentative de sélection de la main-d'œuvre étrangère selon l'origine et la couleur de la peau se heurta à la croissance économique qui exigeait une main-d'œuvre souple et bon marché. Cette situation a poussé les pouvoirs publics à fermer les yeux sur les entrées clandestines, voire à encourager la régularisation administrative de ceux qui avaient trouvé un emploi (Assouline et Lallaoui 1996c).

Les Halpulaar font partie des premiers travailleurs sénégalais en France. Ils sont certes arrivés au lendemain de la première guerre, suite à la levée de l'interdiction de débarquement des employés⁸ marins dans les ports d'attache des longs courriers transatlantiques (Diarra 1968), mais les grandes vagues migratoires de la vallée du fleuve Sénégal datent des années 70. Cette dynamique migratoire peut être reliée à des événements importants qui permettent de distinguer trois grandes époques :

- Les courants dictés par les sécheresses et l'appauvrissement du monde rural.
- Les mouvements consécutifs aux politiques d'ajustement structurel qui sont caractérisés par la crise de l'emploi salarié en milieu urbain.
- La mobilité résultant de la libéralisation économique qui a entraîné la destruction de secteurs tels que la pêche et les entreprises de production.

Dans les années 1980, les conséquences des programmes d'ajustement structurel, qui ont plongé le Sénégal dans une crise économique sans précédent (réduction du personnel des sociétés de développement et des sociétés privées, incitation aux départs volontaires du personnel de l'administration, chômage des jeunes diplômés, etc.), viennent s'ajouter aux difficultés du monde rural et augmenter considérablement les départs vers l'étranger. Considérée comme un amortisseur dans la crise économique, la migration va attirer de plus en plus de monde.

2.3.2 Du système de la noria au regroupement familial

Le monopole qu'exerçaient les migrants de la vallée dans les activités précaires ainsi que leur bonne réputation auprès des employeurs, leur permettait d'instaurer un système de remplacement : ceux qui vivaient en France étaient remplacés par leurs petits frères ou des parents venus du village. C'est ce système de la noria, ou mode de gestion du temps de travail, qui permettait aux migrants de retourner au pays pour un séjour plus ou moins long. En effet, quand un migrant voulait rentrer au pays, il cédait son poste et son logement au membre de son clan venu spécialement pour le remplacer (Barou 1993). Les populations de la vallée parvenaient ainsi à mener une migration rythmée par des retours au pays de un à six mois environ tous les deux à trois ans (Lanly 1998).

8. La politique de la France était d'interdire aux capitaines de bateau le débarquement sur le territoire français de marins ou d'employés étrangers recrutés ailleurs.

Un des mérites du système de permutation qu'est la noria réside également dans le fait qu'il favorisait la présence permanente d'hommes au village et le maintien des activités agricoles. Puisque la migration était davantage motivée par des raisons communautaires et familiales, les parents participaient largement au fonctionnement du système de la noria. La durée du séjour à l'étranger dépendait alors des objectifs fixés individuellement par le migrant, mais aussi et surtout, par la collectivité (Gonin, 2001). Ainsi, le départ et le séjour en terre étrangère reposaient sur un équilibre entre les choix individuels et les contraintes familiales et communautaires.

En France, l'une des réponses à la crise économique consécutive au conflit israélo-arabe de 1973 a été la fermeture des frontières à la migration de travail, suite à la circulaire du Premier ministre Jacques Chirac, datée du 3 juillet 1974. Les conditions d'entrée et de séjour devenant de plus en plus draconiennes, les projets migratoires se modifièrent. Ne pouvant plus circuler comme avant, les migrants repensèrent leur mobilité et adoptèrent de nouvelles stratégies d'insertion et d'installation. Le durcissement des conditions d'entrée et de séjour en France n'a certes pas mis fin aux arrivées et aux installations, mais il a conduit les migrants haalpular à opter pour le regroupement familial.

Les migrants d'aujourd'hui sont sans doute confrontés à de nombreux obstacles, comme la difficulté d'obtenir des papiers ou le refus des parents de laisser partir les épouses, mais les témoignages recueillis indiquent que bon nombre de migrants choisissent encore de faire venir leur(s) épouse(s) en France. Le rejet du modèle familial français est la principale cause de refus du regroupement familial. Les migrants notent qu'« il y en a qui ne veulent pas faire venir leur femme à cause des antécédents avec les assistantes sociales qui interviennent en faveur des femmes, mais aussi à cause de la culture occidentale qui déteint sur les enfants qui deviennent incontrôlables, voire sombrent dans la délinquance ».

2.3.3 Vers une plus grande visibilité des femmes

Ce qui caractérise le plus la migration dans la zone d'enquête, c'est son caractère masculin. En effet, jusqu'à une date récente, la société sénégalaise, et en particulier la civilisation haalpular, ne favorisait guère la mobilité des femmes non accompagnées, surtout lorsque cette migration s'effectuait sur de longues distances et en l'absence de membres de la famille ou de proches parents dans le pays d'accueil. Ainsi, les migrants internationaux de la vallée sont en majorité des hommes (âgés de 15 à 34 ans) qui partent en tant que célibataires ou sans leur(s) conjointe(s). Ils sont généralement peu ou pas du tout instruits, même si l'on constate ces dernières années une participation plus importante de personnes ayant un bon niveau de scolarisation. Il faut toutefois signaler que les récents travaux consacrés à la place et au rôle de la femme sénégalaise dans la migration internationale révèlent une visibilité accrue de ces dernières. Parmi les femmes participant effectivement à la mobilité internationale, les études opposent deux catégories :

- les femmes qui sont impliquées dans le déplacement par leur statut de dépendante, fondé sur le mariage, la parenté, etc. Celles-ci sont regroupées sous le terme générique d'« accompagnatrices » ;
- les femmes qui prennent part au mouvement en qualité d'actrices principales, c'est-à-dire celles qui prennent l'initiative de s'engager dans l'exode de longue distance.

En ce qui concerne la dernière catégorie, on constate que de plus en plus de Sénégalaises partent pour des raisons économiques. Elles utilisent leurs propres ressources, et partent avec leurs employeurs ou avec l'aide d'un proche établi à l'étranger. D'autres femmes partent à l'aventure - au sens propre du terme - en s'appuyant sur des réseaux qu'elles découvrent pendant leur parcours. Celles-ci utilisent le plus souvent un visa touristique et se retrouvent dans la clandestinité à l'expiration de ce visa (Coulibaly-Tandian, 2008). Dans la configuration actuelle des migrations sénégalaises, les femmes s'inscrivent dans des formes de mobilité variées et complexes dont les raisons sont multiples. En effet, les pratiques migratoires féminines combinent à la fois des migrations familiales, de travail, d'études et de circulations commerciales. Les femmes ne se limitent alors plus à « suivre leurs conjoints » ni ne se cantonnent dans

la sédentarité (Coulibaly-Tandian 2007). Toutefois, en ce qui concerne les femmes du Fouta, elles sont essentiellement des accompagnatrices, même si nous avons rencontré en Île-de-France quelques femmes foutanké ayant migré de leur propre initiative et qui se sont mariées dans le pays d'accueil.

Naguère inscrits dans la société française sous le seul angle de l'utilité économique, les migrants sont sortis de l'ombre à la faveur du regroupement familial. De nouvelles relations sont ainsi nées avec les institutions scolaires, médicales, sociales, etc. L'image de l'étranger de passage et/ou de simple agent économique a progressivement laissé place à celle d'une minorité culturelle sommée de s'assimiler (Poiret 1996). C'est à partir de là que la question de la migration a commencé à être présentée comme « un problème à résoudre ». La montée du Front National, notamment à partir de 1983, n'a pas arrangé la situation, tant pour les gouvernements de gauche que de droite qui se sont succédés en France. C'est justement pour remédier à l'inquiétude née de la présence étrangère que le thème de l'intégration des migrants - dont les prémises remontent aux Trente Glorieuses - a commencé à prendre corps dans le débat politique et la recherche universitaire.

En ce qui concerne les femmes originaires de la vallée du fleuve Sénégal, les études se sont davantage attelées à relever les handicaps culturels et/ou culturels qui freinent leur intégration ainsi qu'à souligner leur isolement social et professionnel durant leurs premières années de vie en migration. En effet, dès lors que les sociétés d'origine leur laissent peu de marge, les femmes se sont retrouvées dans une situation d'isolement social et professionnel, et sous la coupe de leurs époux qui refusaient de les laisser travailler. En plus du poids des traditions et des handicaps culturels, l'analphabétisme, comme la méconnaissance de la langue et des codes culturels français, favorisaient leur inactivité et leur dépendance économique vis-à-vis de leur conjoint. Quiminal & Azoulay (2002) ont très justement noté que cette situation renforça leur mise à l'écart et leur sentiment de solitude. Aux facteurs culturels ayant engendré l'isolement des femmes, il faut ajouter les conséquences des politiques migratoires qui oublient bien souvent les femmes. De fait, la loi a renforcé la dépendance vis-à-vis des hommes « dans la mesure où elles peuvent perdre leur titre de séjour en cas de divorce ou de séparation avec le conjoint » (Wihtol de Wenden 1999).

Les zones d'habitation ainsi que les types de logements occupés par les familles de migrant(e)s ont aussi contribué à l'isolement des femmes : des stratégies ségrégationnistes conduisaient les pouvoirs publics à placer les travailleurs migrants dans les cités désertées par les autochtones. La ségrégation résidentielle et la concentration des populations étrangères dans les mêmes zones ont provoqué une véritable ghettoïsation des étrangers(ères). En plus d'être parquées dans des espaces réduits, les familles immigrées étaient confrontées à d'innombrables difficultés socioéconomiques, sanitaires et éducatives. Ceci n'a pas facilité leur épanouissement personnel, et encore moins la fin de l'isolement dans lequel les femmes étaient confinées.



Des femmes sur la place de Mantes-la-Jolie. Les femmes sont devenues plus visibles à-travers le processus de réunification familiale.

Les associations féminines, qui ont permis à de nombreuses femmes de sortir de l'isolement, constituent des lieux de conquête de l'espace local et d'investissement dans la sphère publique. De fait, les associations étaient devenues des espaces d'acquisition de nouvelles connaissances, d'ouverture vers d'autres populations et d'élaboration de nouvelles formes de citoyenneté (Quiminal 2000). Elles ont eu pour effet de produire un changement de statut et une remise en question des pratiques et systèmes de pensée des cultures d'origine des migrant(e)s. L'évolution de la condition sociale des femmes s'est effectuée de diverses manières mais elle s'est fondamentalement produite

à grâce à une réelle volonté d'autonomie: cours d'alphabétisation, création d'associations féminines, recherche d'emploi, etc. La « rébellion des femmes migrantes » suscita l'inquiétude et la peur chez les hommes qui, selon Azoulay et Quiminal, y voyaient la remise en question de leur pouvoir.

De nombreux retraités rentrent au pays sans leur(s) épouse(s). Celles-ci sont « encore en activité et veulent bénéficier d'une pension de retraite ou ont encore des enfants en bas âge qui n'ont pas achevé leur scolarité ». Bien souvent, les épouses de migrants retraités sont obligées de rester en France parce que « les aînés veulent vivre leur vie et n'ont pas envie de prendre en charge les plus jeunes ».

2.3.4 Existence et formation de réseaux transnationaux de migrant(e)s

De nombreux travaux ont souligné le rôle prépondérant des valeurs communautaires africaines dans le maintien de liens étroits avec le pays d'origine. Il a été largement démontré que c'est pour s'en sortir que les migrant(e)s ont noué, à partir de valeurs partagées, des mécanismes de solidarité qui transcendent les espaces. Ces associations ont servi à aider leurs terroirs et à mettre en place des partenariats au profit de ces mêmes terroirs ; ce à partir des caisses communautaires instaurées en terre étrangère et alimentées par les cotisations mensuelles des habitants d'une même localité.

Analysée à l'aune de la migration des Halpulaar, on observe que la redéfinition des rapports avec le village d'origine a été largement influencée par des facteurs d'importance inégale :

- la dépendance amplifiée des zones d'émigration vis-à-vis des mandats;⁹
- la sollicitude accrue des autorités politiques des pays d'origine qui comptent beaucoup sur l'apport des migrant(e)s;¹⁰
- le soutien des formations politiques de gauche et de la société civile, fortement attachées à l'action humanitaire;
- les opportunités offertes par les dispositions législatives en matière de regroupement associatif et l'intérêt accordé aux groupes organisés par les institutions publiques et municipales;
- l'arrivée à la tête des associations, de dirigeant(e)s forts de la maîtrise des rouages administratifs du pays d'accueil, naguère tenus à l'écart des associations communautaires pour des raisons socioculturelles (système de castes ou prééminence des aînés sur les cadets);
- la nécessité de soulager les maigres budgets des migrant(e)s qui doivent non seulement penser à leur projet de retour, mais aussi faire face à des charges de plus en plus importantes, comme le logement ou le transport.

La conjugaison des efforts et la concertation au sein d'une communauté éclatée entre des territoires distants, mais liés par des flux de toutes natures (Rouse 1992 ; Riccio 2001), confère aux associations transnationales une dimension nouvelle dans leur volonté d'édification d'un espace de référence ou d'un lieu de convergence, ainsi que dans leur volonté de pallier l'absence de l'État. Le souci de mettre en place des structures répondant aux exigences des partenaires au développement constitue le principal vecteur de la restructuration du modèle associatif.

Sur le plan organisationnel, une innovation importante tient au fait que les migrant(e)s ne se substituent plus aux populations locales dans le choix des projets de développement. Cette dynamique a donné naissance à la création, dans les zones de départ, de branches locales d'associations, mises sur pied dans

9. Dans une étude faite quelques années plus tôt en pays soninké, Quiminal (1991) notait « qu'en assurant 30 à 80% des besoins familiaux, les migrants soninkés ont installé leurs villages dans une situation d'autosubsistance assistée ».

10. Tel est l'esprit qui guide le décret n° 95-154 du 9 février 1995, portant sur la création du Conseil Supérieur des Sénégalais de l'Extérieur. Pour plus de détails, voir l'arrêté n° 4380/MAESE/DES du 24 avril 1997, fixant la composition et le mode d'élection des délégués, l'organisation et le fonctionnement du Conseil Supérieur des Sénégalais de l'Extérieur ; et la loi organique n°98-48 du 10 octobre 1998 relative à l'élection des [trois] sénateurs représentant les Sénégalais de l'extérieur.

les pays d'accueil. Fondées sur le contexte multi partenarial d'aide au développement et sur les avancées de la décentralisation, deux évolutions significatives ont marqué les associations de migrant(e)s:

- l'élargissement de l'aire de recrutement des membres qui se traduit par le passage des associations villageoises aux associations inter villageoises et, plus récemment, à la constitution de fédérations regroupant plusieurs associations ;
- le rapprochement avec les ONG et les institutions publiques du pays d'accueil.

Dans sa forme actuelle, la structuration du mouvement associatif tourné vers le développement local peut être schématiquement décrite comme suit :

- chaque village dispose d'une association mère qui fédère les initiatives locales. Celle-ci fonctionne comme une superstructure regroupant toutes les formations associatives d'un village à l'image de l'ADS (Association pour le Développement de Sédo) qui regroupe les garçons organisés en ASC (associations sportives et culturelles), les groupements féminins, les GIE (groupements d'intérêt économique), et d'autres organisations telles que les dahiras, les groupes d'âge, et autres ;
- l'association villageoise, ou l'association mère, est le répondant de l'organe de coordination des associations qui regroupent les migrants internationaux dans leurs pays d'accueil respectifs, comme c'est le cas pour l'Association des ressortissants de Sédo résidant en Italie ou l'ARSRF (Association des Ressortissants de Sédo Résidant en France).

Le dédoublement des structures associatives entre les deux pôles de la migration est accompagné d'une répartition des rôles : les migrant(e)s installé(e)s dans un ou plusieurs pays¹¹ réunissent les moyens matériels et financiers, tandis que les populations restées au village apportent leur connaissance du milieu et leur force de travail, rémunérée à la hauteur des tâches, dans l'exécution des projets collectifs. Le processus de prise de décision en matière de réalisations villageoises, résulte d'un débat de plus en plus démocratique:

- l'assemblée générale de l'association, qui rassemble les différentes formations au niveau villageois, entérine les projets portés à la connaissance des populations par les migrant(e)s ;
- le président de l'association villageoise communique les délibérations de l'assemblée au responsable moral de l'association des migrant(e)s internationaux(ales), qui se charge de trouver les moyens nécessaires à la concrétisation du projet ;
- une fois les moyens matériels réunis - avec ou sans l'aide des partenaires au développement les populations restées au village se mobilisent pour l'exécution des travaux, en apportant bénévolement leur force physique.

Des groupes spécifiques, comme les groupements féminins ou de jeunes, peuvent solliciter l'appui des migrant(e)s internationaux(ales) lors de manifestations qui nécessitent une forte participation villageoise.

En dépit de l'essoufflement des réseaux de solidarité et de l'émergence de concurrents comme les ONG qui disposent de moyens plus importants, les associations de migrant(e)s restent plus que jamais attachées au développement local de leurs pays d'origine. En effet, l'enclavement des villages du Nguènar dans la vallée du fleuve et leur éloignement des centres de décision politique favorisent les initiatives locales portées par les associations villageoises, dont la vocation est le développement local entendu au sens d'amélioration des conditions de vie.

Eminemment liée au difficile renouvellement des flux, l'une des stratégies adoptées par les migrant(e)s internationaux(ales), regroupé(e)s en associations dites « de développement des villages d'origine », consiste à s'investir dans des projets communautaires (Daum 1993 ; Quiminal 1994 ; Libercier & Schneider 1996). Au fil des années, ces associations se sont multipliées et diversifiées. Elles jouent un rôle

11. Principalement concentrée dans les villes côtières d'Afrique de l'ouest et en France, la migration soninké se déploie aujourd'hui sur de nouveaux territoires tels que les États-Unis, l'Afrique australe, ou l'Arabie saoudite.

important dans la survie et le développement des zones d'exode. A certains endroits, les associations sont devenues, loin devant l'Etat, les premiers agents de développement durable et endogène (Daum 1995). En effet, la dépendance progressive des villages vis-à-vis des envois d'argent, la solide organisation communautaire et le contrôle exercé par les villages d'origine sur les migrant(e)s, se sont conjugués aux évolutions du contexte migratoire du pays d'installation, comme des zones de départ, pour favoriser la prise en charge du développement des localités d'origine par les associations villageoises (Lanly 1998).

Sur plan historique, les Francenaabé sont les pionniers de la création d'associations tournées vers le développement des régions d'origine. Le processus qui s'est dessiné au début des années quatre-vingt¹² résulte du protectionnisme migratoire du principal pays d'accueil, la France dans le cas présent. Il trouve ses fondements à la fois dans la difficulté de renouveler les flux et la nécessité d'inverser la trop grande dépendance des villages envers les mandats.

C'est au cours des années 1969-1973, avec la grande sécheresse, que les migrant(e)s ont commencé à s'organiser tant dans les villages d'origine qu'en France. Ils/elles ont alors mis sur pieds les premières associations de ressortissant(e)s ou des comités villageois, qui, à l'image du Comité de rénovation de Diawara (COREDIA), réalisent les premiers investissements dans les domaines de l'éducation, de la santé, etc. Au début des années quatre-vingt dix, plus de 400 associations de ressortissant(e)s de la vallée du fleuve Sénégal étaient répertoriées sur le territoire français (Daum, 1993).

Loin de s'estomper, la dynamique associative s'est renforcée à la faveur d'une capitalisation de l'expérience acquise.

2.3.5 Migration et formation d'un capital social des migrant(e)s

L'une des mutations majeures dans la gestion de la migration par ses acteurs est l'arrivée de responsables d'un type nouveau à la tête des associations de migrant(e)s. Ces dirigeant(e)s que d'aucuns appellent les « enfants de la crise », sont issus de la frange la mieux intégrée de la communauté. Ce sont de jeunes intellectuels - autrefois tenus à l'écart des associations communautaires pour des raisons socioculturelles - forts de la maîtrise des rouages de l'administration du pays d'accueil, qui vont prendre en charge les revendications de leurs concitoyens. L'entrée en scène de ces nouveaux responsables a deux conséquences importantes :

- elle introduit une rupture dans la définition des liens entre le pays hôte et le pays d'origine ;
- elle marque le début d'une démocratisation des organisations de migrant(e)s, dont les signes les plus marquants sont la remise en cause du système des castes et de la prééminence des aînés sur les cadets.¹³

Même si la nouvelle génération de leaders n'a pas obtenu de résultats probants dans la lutte pour une meilleure intégration des communautés immigrées, elle a tiré de sa sollicitation une reconnaissance et une légitimité qui lui ont permis d'inverser les choix initiaux des associations d'immigré(e)s.¹⁴ En mettant l'accent sur le caractère improductif des transferts financiers (Lipton, 1980) et l'impossibilité manifeste d'affecter une bonne partie de leurs modestes revenus à la famille restée au pays, ils vont engager leurs mandats dans des projets de développement durable. Ainsi, à partir des années quatre-vingt, la nouvelle ligne de conduite des organisations de migrant(e)s est la création, dans les zones de départ, de branches locales de leurs mouvements associatifs.

12. L'année 1981 marque le début d'une nouvelle ère pour les associations de migrants installés en France. Elles jouissent désormais d'une reconnaissance officielle grâce à l'abrogation des lois interdisant aux étrangers de créer leurs propres associations.

13. Dans les foyers, véritables ghettos ou « communautés-bis » (Condé & Diagne 1986), les associations reproduisaient jusqu'alors le schéma organisationnel du village d'origine.

14. Il ne s'agissait jusqu'alors que d'aider les membres en difficulté et de répondre aux sollicitations ponctuelles de la hiérarchie villageoise à travers les caisses communautaires alimentées par les cotisations mensuelles des ressortissants d'une même localité.

La connexion des réseaux de migrant(e)s sénégalais(es) établis en divers endroits de la planète, se traduit par la constitution d'une véritable toile. Si le Sénégal reste un maillon fort de cet espace virtuel, des échanges entre des membres de ladite toile peuvent contourner le territoire national. La conjugaison des efforts et la concertation au sein d'une communauté éclatée entre des territoires distants, mais liés par des flux de toutes natures (Rouse 1992 ; Riccio 2001), confère aux associations transnationales une dimension nouvelle dans la commune volonté de construire leur espace de référence, ou lieu de convergence, et de palier l'absence de l'État. C'est ce qui explique que des associations villageoises comme A4S de Sadel, reçoivent de l'argent de plusieurs pays (Italie, Gabon, Congo, États-Unis, Espagne et France surtout).

2.4 Transferts d'argent

L'importance de la manne financière injectée par les migrant(e)s dans leurs pays d'origine n'est plus à démontrer. Ainsi que le souligne le Fonds Monétaire International, « les migrant(e)s sont la première source de financement extérieur des pays en développement » (Follorou 2006).

Les mandats proviennent des migrants mariés qui doivent nécessairement répondre aux besoins domestiques de la famille restée au village. Cependant, le fait notable est la présence de nombreuses femmes parmi les personnes qui envoient des fonds. Elles ont le statut de sœur, de fille, de mère, de belle-sœur pour 13% des sommes destinées à une personne de sexe féminin et 6.3% pour les hommes.

2.4.1 Caractéristiques des transferts d'argent : fréquences, montants et canaux

Au Sénégal, les transferts financiers qui empruntent les canaux officiels étaient évalués à plus de 500 milliards de francs CFA en 2007. Ils représentaient 15 à 65% du revenu de la personne migrante et 30 à 80 % du budget des familles sénégalaises qui recevaient les transferts.

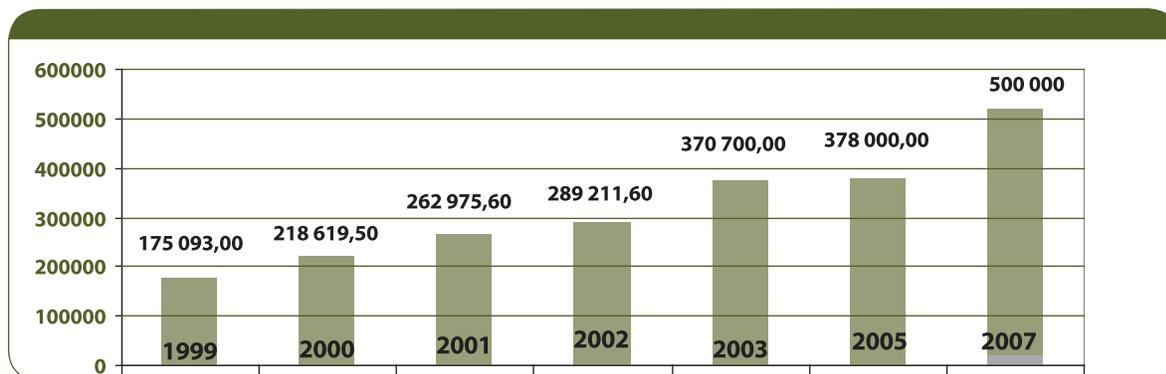
Il est certes difficile d'avoir une idée exacte des flux monétaires liés à la migration, mais la multiplication des guichets d'opérateurs comme Western Union, Money Gram, ou Money Express, est devenue au fil des années un bon indicateur de l'accroissement du flux financier. Malgré tout, plusieurs études s'accordent pour dire que les estimations faites à partir du système bancaire international sous-évaluent considérablement l'ampleur de ces mouvements pécuniaires, étant donné qu'une part importante de ces envois de fonds venant des émigrés emprunte encore des circuits informels variés et ingénieux.

Dans bien des cas, le/la migrant(e) transporte l'argent lui-même lors de son retour au pays ou le confie à une personne de son entourage. Le « dépôt téléphonique » reste une des méthodes les plus utilisées par les migrants de la moyenne vallée. Il consiste à déposer une somme d'argent auprès d'un non-migrant, qui est bien souvent un commerçant, à qui l'on donne, via le téléphone, des ordres ponctuels de décaissement.

Le recours aux systèmes informels empêche de mesurer avec exactitude le volume des flux financiers apportés au Sénégal par les migrant(e)s internationaux(ales). Cependant, en dépit de la difficulté à quantifier les transferts informels, il est incontestable que l'ensemble des transferts effectués par les migrant(e)s constitue une manne financière substantielle pour les communautés d'origine.

Dans les villages étudiés, les envois des migrants installés en France sont estimés, en moyenne annuelle, à 156 300 F CFA (environ 240 euros) par mois pour les ménages dirigés par les femmes et à 137 500 F CFA (environ 210 euros) pour les ménages dirigés par les hommes. Ainsi, avec 20% du volume des transferts pour l'année 2005, la France se classe au second rang des dix premiers pays de provenance des transferts des migrant(e)s sénégalais(es).

Graphique 1 : Evolution des transferts vers le Sénégal (en millier de francs CFA)



Sources: BCEAO and SANDERS C. & BARO I., 2000, Étude sur le transfert d'argent des émigrés au Sénégal et les services de transfert en micro-finance, Geneva, ILO (Social Finance Programme), Working document n°40: 50p.

L'analyse de la fréquence des mandats indique que les envois des migrant(e)s sont mensuels dans 82,8% des cas. Ils sont reçus dans les premiers jours qui suivent la perception du salaire puisque les migrants sont essentiellement des travailleurs salariés qui perçoivent un traitement mensuel.

2.4.2 Modes de réception et d'envoi des transferts

Dans la plupart des villages du Fouta, la filière informelle de transfert d'argent reste importante même si les canaux formels se sont largement développés, au point de prendre le dessus sur les bureaux de Poste que les associations de migrant(e)s ont contribué à construire.

L'évolution des moyens d'expédition est souvent relatée par les migrant(e)s qui se plaisent à souligner les difficultés qu'ils ont rencontrées pour satisfaire aux besoins de leurs familles. Des réseaux informels se sont alors créés. Les entretiens réalisés avec les migrant(e)s indiquent qu'ils ont aujourd'hui recours à une gamme variée de solutions : Western Union, fax privés¹⁵ et expéditeurs informels, ces derniers étant interdits par la France. Il ressort de nos enquêtes dans la moyenne vallée, que le « fax privé » est le premier moyen de transferts. Il est utilisé par 31,2% des migrant(e)s. Ce mode de transfert concerne surtout les envois destinés aux femmes dans la mesure où il est jugé « plus facile, surtout quand on ne sait ni lire ni écrire ».

Les systèmes formels d'envoi de fonds comme Western Union ou Money Gram, se classent quant à eux en seconde position avec 25,4% des expéditeurs. Le système postal n'arrive lui qu'en troisième position avec 17,2% des envoyeurs de fonds, devant les transferts effectués via les membres de la famille qui se rendent au village (11.5% des opérations).

Malgré les garanties qu'il offre, le transfert bancaire reste marginal, notamment en raison de la faible implantation des banques dans les zones reculées.

Le choix des différents procédés de transfert de fonds est justifié par : la rapidité pour 60% des personnes interrogées, la fiabilité (10,4%) et la facilité (10,9%).

15. Le « fax privé » est la formule qui consiste à remettre une somme d'argent à un opérateur installé dans le pays d'accueil et disposant d'une réserve d'argent au village. Les montants à remettre au destinataire sont communiqués par fax. Celui-ci peut disposer de l'argent dès qu'il en est informé.



Au Fouta, la présence des institutions de crédit témoigne de la démocratisation du système bancaire grâce à la migration internationale

2.4.3 Principaux usages des transferts financiers, investissements et usage productif

Les flux monétaires sont destinés à la prise en charge des besoins de base de la famille (alimentation, santé, logement), et à des investissements sociaux (cérémonies familiales, assistance aux nécessiteux, etc.) Ces postes budgétaires mobilisent l'essentiel de l'épargne des émigré(e)s. Les envois de fonds consacrés aux investissements économiquement productifs sont donc insignifiants ou peu visibles.

Dépenses du ménage

Une bonne partie des flux monétaires est destinée à la prise en charge des besoins de base de la famille d'origine: alimentation, cérémonies, santé et logement. C'est là une des fonctions primordiales des transferts d'argent. A cet égard, les sommes envoyées par les migrant(e)s peuvent être perçues comme étant une réponse aux besoins de survie du ménage et la contrepartie d'un premier don : l'appui du ménage lors du départ de la migrant(e) ou la prise en charge de ses frais de voyage.

Les dépenses des femmes et des hommes sont à peu près similaires en matière de santé, dépenses venant en tête de liste. Suivent les célébrations importantes et les responsabilités parentales, avec toutefois un inversement dans l'ordre de priorité : les femmes (54,3%) priorisent les responsabilités parentales, contrairement aux hommes (43,4%) qui favorisent la célébration d'un événement important. De même, ceux-ci (22,8%) investissent davantage dans l'agriculture que les femmes (19,5%), qui préfèrent auparavant s'acquitter de leurs dettes non liées à la migration. Ce classement montre la difficulté des femmes à joindre les deux bouts : elles sont parfois contraintes de faire des emprunts pour le bon fonctionnement du ménage.

Les célébrations d'événements importants tels que les mariages, les funérailles, les naissances ou les fêtes religieuses arrivent en troisième place dans les dépenses des hommes (44,8%) comme des femmes (52,7%), avec une prédominance chez les femmes. Les femmes investissent dans le transport mais c'est parfois pour le compte du mari.

Investissement dans les activités agricoles

L'argent investi dans l'agriculture concerne essentiellement les intrants et non les moyens de production. Il s'agit en particulier d'achat d'engrais, de semences, d'aliments, de bétail, etc. Il faut noter que les femmes (48%) sont plus nombreuses que les hommes (39,4%) à investir uniquement dans ces intrants, contrairement aux hommes qui y rajoutent d'autres intrants (39,4%). Les femmes ne sont que 26% à en rajouter. Enfin, les factures de la pompe sont citées par 13% des personnes interrogées.

Dès lors que les fonds issus des transferts ne suffisent pas à satisfaire les besoins familiaux, les ménages sont contraints de trouver d'autres ressources pour couvrir l'ensemble des besoins domestiques. Cette pratique touche 69% des hommes qui gèrent les fonds reçus et 34,8% des femmes, plus dépendantes des envois.

Pour ce qui est de l'usage du foncier, il continue à obéir aux règles traditionnelles malgré la loi sur le domaine national votée en 1964. Cette loi a fait de l'Etat le propriétaire de la quasi-totalité des terres ; il a le droit de les affecter à qui peut les mettre en valeur, mais cela n'a pas tellement changé les règles du jeu. Les terres continuent à être attribuées selon les règles de la tradition, ainsi, les femmes ont très peu de possibilité. Par ailleurs, il n'y a pratiquement pas de transactions concernant les terres pour le moment.

Tableau n° 1- Revenus provenant d'une quelconque activité selon le sexe du/de la receveur(se) de fonds

Revenus	Femme	%	Homme	%	Total	%
N'a pas d'autres revenu que les transferts	167	65.2%	167	31.0%	212	52.9%
A des revenus en plus des transferts	89	34.8%	89	69.0%	189	47.1%
Total	256	100.0%	256	100.0%	401	100.0%

Source: enquêtes 2008



Au Fouta, les femmes à la recherche d'activités génératrices de revenus commercialisent du bois de chauffe ou des légumes qu'elles ont cultivés.

Les principales activités génératrices de revenus sont l'agriculture (42.4%) et le commerce (33.8%). Etant entendu que les femmes ont moins de terres que les hommes, elles privilégient le commerce (40.4%) et les hommes l'agriculture (50.0%),

2.4.4 Autres transferts

Parfois, dans une même famille, il peut y avoir de nombreux membres vivant en France ou dans d'autres pays, mais 52,4% des personnes interrogées ne reçoivent des subsides que des migrant(e)s vivant en France.

Si l'on considère les envois en provenance des pays autres que la France, les ménages dirigés par des femmes en reçoivent davantage que ceux dirigés par des hommes. Toutefois, cette part est faible comparativement aux fonds venant des migrant(e)s qui vivent en France.

Transferts en nature

Le/la migrant(e) n'envoie généralement pas de transferts en nature. Seuls 12,2% sacrifient à cette pratique. Il s'agit alors d'habillement, de bijoux, de médicaments et de quelques appareils électroniques. L'enquête met en évidence le fait que ce sont les ménages dirigés par des femmes qui reçoivent le plus de marchandises : 13,7% contre 9,7% pour les ménages dirigés par des hommes.

Tableau n° 2- Transferts en nature silon le sexe du/de la receveur(se) de fonds

Envoi	Femme	%	Homme	%	Total	%
Oui	35	13.7%	14	9.7%	49	12.2%
Non	220	85.9%	131	90.3%	351	87.5%
Non précisé	1	0.4%	0	0.0%	1	0.2%
Total	256	100.0%	145	100.0%	401	100.0%

Transferts collectifs

Même s'ils/elles ne disposent pas de revenus important(e)s, les migrants ne manquent jamais l'occasion d'investir individuellement ou collectivement dans des projets sociaux comme la mosquée, la morgue, la caisse de rapatriement des morts, les structures de santé, le paiement du personnel médical, l'édification d'un bureau de poste, la construction de l'école, etc. Ces investissements dits sociaux ont été souvent critiqués, mais les migrant(e)s rappellent qu'ils sont aussi créateurs d'emplois pour les villageois.

L'enquête menée dans les villages cibles nous apprend que les domaines d'intervention des migrants constituent un bon indicateur des besoins sur place. A l'échelle locale, les efforts portent, par ordre d'importance, sur l'approvisionnement en eau (puits ou forages), les établissements scolaires, les postes de santé, les services et les périmètres maraîchers réservés aux femmes.

L'importance de ces transferts est telle que O. G. déclare que « personne n'aide Fondé Gandé si ce n'est l'association des émigrés qui vivent dans différents pays : France, Amérique, Italie, Espagne, Hollande, Angleterre et Allemagne ».

Les migrants interrogés déplorent les difficultés à atteindre un consensus sur les objectifs, les cas de malversation et la politisation des activités, qui sont à l'origine de nombreux échecs. Pour contourner cette difficulté, les migrants de Fondé Gandé font parvenir leurs cotisations à l'imam, assisté du chef de village. Celles-ci sont destinées à compléter les cotisations villageoises affectées au financement des projets locaux.

A Mantes-la-Jolie, la seule association qui a survécu est la Caisse du Lao, qui date des années soixante et regroupe tou(te)s les ressortissant(e)s du département de Podor. Selon M. B. qui en a assuré la présidence pendant six ans, « la caisse n'a aucun problème. Mais toutes les autres associations de développement qu'on a créées ont fini à l'eau. Maintenant, on ne parle plus d'association, on parle de projet personnel ». Certains villages exigent l'envoi d'argent de la part de chaque ressortissant(e) sous peine de sanctions et de représailles de la part de la famille restée au pays. Dans de nombreux villages, l'argent envoyé par les associations de migrant(e)s est affecté aux besoins communautaires et non de la famille de l'émigré(e). D'après O. G. : « Personne n'ose s'isoler et refuser de participer. Nous avons une loi. Si quelqu'un refuse de participer, on écrit au chef du village qui, à son tour, saisit la famille de celui qui refuse de participer et finalement, le migrant se voit contraint de réintégrer l'association ».

Les actions de solidarité communautaire constituent un volet important des transferts des migrant(e)s. Elles jouent un rôle primordial dans la lutte contre la pauvreté. De récentes études ont d'ailleurs montré que les régions de Louga, Matam, St-louis et Dakar ont, du fait des importants transferts financiers, des taux d'incidence de la pauvreté plus faibles que les régions sans tradition migratoire. Ces dernières, même si elles sont dotées de plus de potentialités naturelles, sont plus affectées par le dénuement.

Même si le processus reste timide, les populations de la vallée du Sénégal semblent avoir pris conscience de la nécessité de mettre sur pied des associations inter-villageoises capables de prendre en charge des investissements coûteux comme la voirie, l'aménagement de zones irriguées, etc. En plus de la sécurisation des moyens de subsistance, les associations de migrant(e)s participent depuis plusieurs décennies à la résolution des problèmes vitaux de leurs villages. De nombreux travaux ont révélé l'effet d'entraînement et le rôle prépondérant des migrant(e)s internationaux(ales) dans la construction de leurs pays d'origine. Les réalisations des immigré(e)s les plus en vue sont des équipements sociaux : écoles, postes de santé, puits ou forages, mosquées, périmètres maraîchers pour les femmes, etc.

3

IMPACT DES TRANSFERTS SUR LE DÉVELOPPEMENT LOCAL

Pour la population, la migration est perçue comme le moyen le plus efficace d'accéder à de meilleures conditions de vie. Le type de développement engendré par les remises a cependant d'importantes limites en termes d'autonomisation des femmes et de développement durable.

3.1 Equité de genre: des femmes chefs de ménage et dépouillées de pouvoir

Les conséquences de la migration sur les relations de genre sont insuffisamment analysées, mais on observe que les transferts de fonds ont considérablement amélioré les conditions de vie des femmes et leur statut social. Il faut toutefois noter que la migration n'a pas fondamentalement modifié la position sociale des femmes par rapport aux hommes.

Responsabilités économiques

La migration internationale a, de manière générale, augmenté les responsabilités des femmes. En l'absence du mari, la femme assume le rôle de chef de ménage en ce sens qu'elle participe à l'approvisionnement vivrier à l'aide de ses activités économiques, tout en subvenant aux besoins de sa ou ses progéniture(s). Beaucoup de femmes soutiennent qu'elles aident aux dépenses quotidiennes du ménage sans que cela puisse être correctement apprécié. En dépit de leur importante contribution à la gestion de la famille et des affaires communautaires, le statut des femmes n'a connu aucun changement notable.

Les femmes participent financièrement à l'édification d'équipements communautaires comme le creusement de puits, la construction de mosquées ou l'achat de moulins à mil. Elles ont aussi développé des activités économiques telles que l'agriculture, le commerce et l'élevage. A l'échelle de chaque village, les femmes ont noué des mécanismes d'entraide et des réseaux de solidarité qui assurent une sécurité matérielle et morale aux membres du groupement notamment par l'accès au crédit.

Responsabilités familiales

On retiendra que même quand l'homme est absent, la femme ne devient pas ipso facto le chef de ménage (Fall 2004). En effet, ce rôle est souvent assumé, sur fond de tensions récurrentes, par un proche parent du migrant : son père, sa mère, son frère, etc. En réalité, dans les sociétés où le patriarcat reste la référence, les épouses de migrants ne bénéficient pas toujours d'une importante marge de manœuvre puisque leur vie de couple est gérée à distance par une tierce personne ; le beau père très souvent. Si les conflits au sein des couples installés en France sont plus nombreux, la vie conjugale

n'est pas non plus de tout repos pour les femmes restées au village. Contrairement aux procédures sociales et juridiques mises en œuvre en France, notons qu'au Sénégal, les conflits liés à l'absence des maris se règlent presque toujours en famille et non au tribunal. La cohabitation avec la belle-famille « débouche souvent sur des conflits de pouvoir, car les épouses sont tentées de dire que c'est la maison de leur mari et que c'est leur époux qui entretient la famille », rapporte un habitant de Médina Ndiathbé. D'autres personnes interviewées, elles, font remarquer que la belle-mère peut vouloir tout contrôler puisque c'est l'argent de son fils.

Les enfants de la seconde génération, un moteur de renouvellement de la migration

Les entretiens avec les enfants de la seconde génération révèlent que les filles et les garçons ne se fréquentent guère. Leurs rapports sont extrêmement tendus et leur dictent des conduites spécifiques. C'est ainsi qu'ils constituent, à la faveur du mariage, un moteur de renouvellement de la migration. Les filles préfèrent épouser des jeunes qui vivent au Sénégal, tout comme les garçons préfèrent aller chercher l'âme sœur dans le pays d'origine plutôt que d'épouser une « vache folle », c'est-à-dire une fille née en France. Les filles comme les garçons partent en quête de conjoints au village avec la bénédiction de leurs parents, traumatisés par les mariages mixtes. De fait, c'est la mort dans l'âme qu'un parent voit son enfant « se marier avec un blanc ou un chrétien ».

Toutefois, comme l'ont expliqué les jeunes Sénégalais(es) d'Etampes, « lorsque le migrant contracte une union avec une fille venue du pays, le risque de divorce est plus grand que si c'est la femme qui est allée chercher son époux au pays d'origine ». Dans un cas comme dans l'autre, les personnes épousées voient dans ce type de mariage une opportunité de quitter le Sénégal. Elles peuvent d'ailleurs mettre en place des stratégies pour se séparer de leurs femmes ou de leurs maris dès qu'ils/elles obtiennent leur titre de séjours. En effet, les familles exploitent habilement les opportunités offertes par le mariage dans le souci de réaliser leur dessein migratoire. C'est dans cette perspective que les migrants interrogés ont évoqué, non sans humour, que le mariage homosexuel, qui n'est pas reconnu au Sénégal, était « une stratégie à exploiter pour faire venir des frères ou des cousins ».

3.2 Transferts et entrepreneuriat

Le rôle du/de la migrant(e) dans la prise en charge des besoins familiaux autres que les dépenses de consommation courante est négligeable. Seuls 12,5% des personnes enquêtées ont indiqué que leurs ménages bénéficiaient de transferts de fonds destinés au financement des projets individuels et ceci, autant pour les femmes que pour les hommes.

Tableau n°3 - Membre du ménage bénéficiant des transferts pour ses propres affaires, selon le sexe du/de la receveur(se) de fonds

Bénéfices	Femme	%	Homme	%	Total	%
Non	225	87.9	126	86.9	351	87.5
Oui	31	12.1	19	13.1	50	12.5
Total	256	100	145	100.0	401	100.0

Source: enquêtes 2008



Cette quincaillerie au Sénégal a été créée avec l'aide des transferts d'argent.

Les sommes investies par les femmes dans le cadre de projets soutenus par des migrant(e)s s'élevaient à 434 185 F CFA. Elles ne représentent cependant que le quart de la moyenne des sommes investies par les hommes, évaluées à 1 798 235 f. CFA. Les hommes, comme les femmes, accordent la priorité aux investissements dans le commerce. D'autres activités sont développées sur la base de l'expérience acquise dans un domaine. Les hommes se lancent dans le transport, talonnés par les femmes, qui priorisent toutefois la couture.

Tableau n° 4 - Type d'investissement selon le sexe du/de la receveur(se) de fonds

	Femme	%	Homme	%	Total	%
Commerce	14	45.2%	9	47.4%	23	46.0%
Transport	3	9.7%	3	15.8%	6	12.0%
Couture	4	12.9%	1	5.3%	5	10.0%
Quincaillerie	2	6.5%	2	10.5%	4	8.0%
Maraîchage	2	6.5%	1	5.3%	3	6.0%
Riziculture	1	3.2%	1	5.3%	2	4.0%
Boulangerie	0	0.0%	1	5.3%	1	2.0%
Broderie	1	3.2%	0	0.0%	1	2.0%
Mercerie	1	3.2%	0	0.0%	1	2.0%
Pêche	1	3.2%	0	0.0%	1	2.0%
Tailleur, électricien	1	3.2%	0	0.0%	1	2.0%
Teinture	1	3.2%	0	0.0%	1	2.0%
Tissage de pagnes	0	0.0%	1	5.3%	1	2.0%
Total	31	100.0%	19	100.0%	50	100.0%

Source: enquêtes 2008

En termes de création d'emploi, on observe que 46% des projets développés sur la base des transferts n'ont créé aucun emploi, que 30% des activités créées emploient une seule personne et que 14% fonctionnent avec deux employés. Il convient de souligner que les investissements agricoles sont de ce point de vue plus performants, dans la mesure où ils emploient plus de 60 personnes de sexe masculin.

Tableau n° 5- Nombre de personnes employées dans l'investissement selon le sexe du/de la receveur(se) de fonds

Emploi	Femme	%	Homme	%	Total	%
0	18	58.1%	5	26.3%	23	46.0%
1	8	25.8%	7	36.8%	15	30.0%
2	1	3.2%	6	31.6%	7	14.0%
9	1	3.2%	0	0.0%	1	2.0%
10	1	3.2%	0	0.0%	1	2.0%
62	0	0.0%	1	5.3%	1	2.0%
Non précisé	2	6.5%	0	0.0%	2	4.0%
Total	31	100.0%	19	100.0%	50	100.0%

Source: enquêtes 2008

Dans le recrutement de la main-d'œuvre, il importe de souligner que les hommes (57%) font la plupart du temps et davantage que les femmes (19,4%), appel à un membre de leur famille. En effet, l'épouse du migrant n'a que très rarement des personnes de sa propre famille dans la localité où elle vit. Toutefois, nombreux sont les migrants de sexe masculin qui n'emploient aucun membre de leur famille.

Tableau n° 6 - Membres de la famille travaillant dans l'entreprise selon le sexe du/de la receveur(se) de fonds

Membres	Féminin	%	Masculin	%	Total	%
Non	24	77.4%	8	42.1%	32	46.0%
Oui	6	19.4%	11	57.9%	17	34.0%
Non précisé	1	3.2%	0	0.0%	1	2.0%
Total	31	100.0%	19	100.0%	50	100.0%

Source: enquêtes 2008

Il faut noter que ni les hommes ni les femmes ne font appel à un membre de leur famille de sexe féminin pour tenir les affaires. C'est là la reproduction de l'idée qui veut que les hommes sont les seuls habilités à travailler et à gagner de l'argent puisqu'ils doivent fonder une famille.

Prêts complémentaires

Les informations fournies par les personnes interrogées indiquent que la grande majorité des activités développées par les villageois(es) n'a pas bénéficié de prêts complémentaires (pour 80,6% des femmes et 100% des hommes). De ce point de vue, il s'avère nécessaire d'examiner les mécanismes d'accès ou d'octroi de crédits au niveau local, dans la mesure où 56,9 % des receveurs de fonds projettent d'initier des affaires.

L'analyse des projets d'investissement par secteurs d'activité souligne que le commerce arrive en tête position chez 54,4 % des personnes interrogées. On observe que les hommes et les femmes n'ont

pas - à part le commerce qui arrive en tête chez chacun des sexes - les mêmes préférences en termes d'investissement. Chez les femmes, la palme revient au commerce qui recueille 61,5 %, au maraîchage et à l'agriculture (13,8%), et à la couture (8,2%). Chez les hommes, le classement s'établit comme suit : commerce (38,9%), agriculture (16,7%), transport (11,1%) et élevage (5,6%).

Il est frappant de noter qu'à Agnam Golly, aucune activité dérivée des transferts n'a été relevée. Il n'y a pas non plus de migrant(e)s seul(e)s ou associé(e)s dans le transport, l'agriculture ou l'élevage. Pourtant, dans la quasi-totalité des villages, des migrant(e)s ont, à un moment ou un autre, investi dans l'agriculture, le commerce alimentaire, la quincaillerie, le moulin à mil, etc. En effet, les populations rapportent que les migrant(e)s qui se sont lancés dans le commerce, l'élevage ou l'agriculture, ont fait faillite. Ce qu'ils/elles déplorent, c'est que la plupart des échecs notés soient liés aux détournements de fonds par les personnes commises à la gestion desdites affaires.

Quant aux commerçant(e)s autochtones, ils/elles doivent dans pratiquement tous les villages faire face à la rude concurrence des Wolof venus du Baol (région centrale du Sénégal), qui ont investi le Fouta, au point de contrôler le secteur de la petite distribution.

Nous avons pu observer que des migrants d'un même village pouvaient s'associer en vue d'investir au pays. C'est ainsi qu'à Médina Ndiathbé, un magasin a été ouvert par les migrants regroupés au sein d'une association dénommée « Soninka Kafforo », dont le capital avoisine cinq millions de francs.

Influence des relations de genre dans l'entrepreneuriat et l'investissement

Les épouses de migrants restées au pays s'activent dans de nombreux domaines mais font face à des contraintes liées au financement et à l'accès à la terre. De ce fait, leurs projets sont moins ambitieux que ceux des hommes, mais les femmes sont tout de même plus pragmatiques et réussissent mieux dans la gestion des affaires.

• Accès au crédit

Au niveau des mutuelles, le constat est que les femmes remboursent plus souvent que les hommes les crédits qui leur sont accordés et respectent plus les délais fixés. Le véritable problème est, aux dires du maire de Thilogne, que « la femme n'est pas organisée pour faire fructifier l'argent qu'on lui a donné. Elle l'utilise pour aller vendre des tissus et du lait ».

• Accès à la terre

A Thilogne, les femmes pratiquent le maraîchage, et non l'agriculture, car il y a une forte résistance de la part des hommes à leur céder la terre. De l'avis de E. K., « il ne sert à rien de leur donner la terre dans ce cas, d'autant plus qu'elles seraient moins travailleuses que leurs ancêtres, parce qu'elles ne veulent pas aller aux champs ou travailler sans équipements... Je ne suis pas d'accord qu'on décide de donner la terre à la femme parce que je sais qu'elle n'en fera rien ».

Les propos du maire de Thilogne s'inscrivent dans la logique du fonctionnement de la société halpulaar décrite ici par l'une des conseillères de la communauté rurale d'Agnam Civol : « nous avons nos traditions, car chez nous les Halpulaar, la femme est au-dessous de l'homme. Même si nous, les femmes, nous pouvons exercer des fonctions politiques : être des conseillères, diriger des organisations de femmes et participer au développement, il est impensable qu'on dépasse les hommes ou qu'on se mêle des histoires de terres. Les femmes sont soumises et même si elles sont présidentes de quelque chose, il faut qu'elles aient l'autorisation de leur mari avant de faire quoi que ce soit ».

S'il n'est pas rare de rencontrer en France, des associations qui comptent des membres de sexe féminin, Y. D. souligne que les deux composantes de la société ne font pas bon ménage : « les hommes et femmes ne s'associent pas vraiment et le fait d'être représentées par les hommes, de ne pas avoir voix au chapitre et de ne pas pouvoir assister aux réunions, crée une frustration chez les femmes qui, ne voulant plus être représentées par les hommes, créent des associations qui ont aussi des projets de développement ».

3.3 Impact des remises dans le développement économique et social local



Evolution de l'habitat grâce à l'argent de la migration

Les témoignages recueillis nous enseignent que la migration est source de nombreuses attentes et répond bien souvent aux espoirs placés en elle. La migration permet de faire fortune ou d'accéder à des ressources financières dans les pays de cocagne comme la France. Au bout du processus, c'est la réussite sociale non seulement du/de la migrant(e) mais de toute sa famille qui est attendue. O. K. déclare que « les migrants ne partent pas uniquement pour eux mais aussi pour leur famille. C'est lui-même qui prend la décision de migrer ou alors ce sont ses parents - père ou mère - qui financent son départ dans le but d'améliorer leurs conditions de vie ».

Au Fouta, les populations sont convaincues des bienfaits de la migration, qui est désormais plus valorisante que la réussite scolaire. C'est ce qui fait dire à N. D. que « pour être migrant, on n'a pas besoin d'avoir des diplômes : l'émigration rapporte beaucoup d'argent ».

D'après le maire de Thilogne, « si l'on arrête les migrations, le Fouta va être plongé dans des difficultés énormes. La zone se repeuple petit à petit grâce aux investissements de l'Etat bien sûr, mais surtout grâce à ceux des migrants. L'investissement, même sans retour, crée des emplois. Sans les migrants, les habitants auraient quitté le village. Les envois sont toutefois moins rentables que par le passé, le coût de la vie ayant augmenté ».

Pour le chef de village d'Agnam Golly, la migration est le moteur du développement du Fouta : « quelqu'un qui va à l'étranger reste là-bas durant plusieurs décennies jusqu'à sa retraite, et c'est lui seul qui entretient une famille de 30 personnes ».

4

LA VALLÉE DU FOUTA: DIASPORA, ASSOCIATIONS DE MIGRANT(E)S ET ASSOCIATIONS LOCALES

La migration était par le passé perçue comme devant conférer un prestige social à l'individu concerné et l'élever au rang social supérieur. S'entourer d'une cour de laudateurs lors des retours au village, et être chanté par les célébrités de classe internationale comme Aicha Koné, ont longtemps fait partie des aspirations du migrant.

Convaincus de l'idée que « le statut social de l'individu est lié à sa capacité à se dépouiller de ses biens et non à celle de les accumuler », les migrants investissaient d'importantes sommes dans les festivités traditionnelles telles que les chants religieux ou les cérémonies familiales. Cette époque semble révolue si l'on en croit B. F. qui note que « nombre d'immigrés thésaurisent et se privent pour amasser fortune et investir au pays. Ils travaillent parfois jusqu'à 55 ans ».

4.1 Profils d'investissements

Les migrant(e)s « foutankés » ont initié plusieurs projets et programmes de façon autonome ou dans le cadre d'un partenariat bilatéral ou multilatéral. On a relevé différents types d'investissements qui sont, selon le cas, le fait de retraités, de jeunes, de femmes ou d'associations villageoises.

• *Investissements des retraités*

A Agnam Thiodaye, O. N. a laissé ses enfants continuer leurs études en France pour se consacrer à l'arboriculture dans son village natal. Un de ses enfants étant ingénieur agronome, elle a choisi d'investir dans ce secteur. Son fils se souvient avec fierté d'avoir été le premier à construire une maison en dur dans son terroir et d'y installer des toilettes modernes pour l'époque. On venait les voir de tous les hameaux voisins.

• *Investissement des enfants de la deuxième génération*

Les enfants de la seconde génération investissent désormais au Sénégal car ils/elles sont conscient(e)s de la précarité de leur situation. Ce choix s'explique en partie par la volonté d'acquérir une maison au pays qu'ils aiment tant, et pour « ne pas faire comme leurs parents qui n'y avaient pas pensé ». D'après Y. D. de la FARFAD, « les jeunes ne font pas forcément du développement, pourtant, ils ont plus facilement accès aux financements ».



Monsieur N., ancien militaire à la retraite revenu au pays, aménage un verger.

• Investissements collectifs

Les associations sont soutenues par des partenaires au développement qui les financent et les aident à monter leurs projets. Y. D. de la FARFAD (Fédération des Associations Franco-Africaines de Développement) fait remarquer que : « le taux de réussite est très faible en matière de création d'entreprises parce que ceux qui peuvent à la fois entreprendre et investir avec des moyens importants ne sont pas assistés ». Des actions ont été intentées au niveau des autorités françaises, sans succès. Y. D. continue ainsi : « on était à l'origine du compte épargne co-développement que la France a mis en place, sauf qu'ils ne sont pas arrivés à ce que nous avons demandé ». En effet, la FARFAD avait demandé un plan de développement avec de l'épargne, des projets et l'accès au crédit en France, mais ils ont eu un compte épargne co-développement qui leur permet d'être exonérés d'impôts s'ils ont épargné et ont un projet. Il n'est fait aucunement mention d'une assistance financière.

• Investissements des femmes

A Mantes-la-Jolie, le vœu de nombreuses femmes est d'acquérir une maison au Sénégal ou de se lancer dans l'agriculture « pour répondre à l'appel du Président de la République ». Mme H. D. rappelle que « les femmes sénégalaises se sont organisées en association et ont versé une caution de 2000 euros à la SICAP (agence immobilière au Sénégal) afin d'accéder à des logements qui sont mis en location ».

Les femmes de migrants qui restent au village développent de nombreuses activités économiques avec très peu de moyens. Elles sont souvent réunies au sein d'un Groupement d'Intérêt Economique, ou GIE, dont l'activité est la coiffure, la teinture, la couture, la fabrication de savon ou de pommade pour les cheveux. Malheureusement, ces activités rapportent peu en raison du faible pouvoir d'achat des populations autochtones. Il est fréquent qu'un tel constat décourage les femmes les plus entreprenantes et conduise à l'échec des projets.



Les teinturières : des femmes de Médina Diatbé spécialisées dans ce domaine depuis des générations



A Sadel, cette plantation de bananes est un exemple réussi du travail des femmes organisées en groupements d'intérêt économique (GIE).

A Sadel, les femmes se sont organisées en GIE (Groupement d'Intérêt Economique) et cultivent la banane qui est facilement écoulee. Elles sont aujourd'hui disposées à diversifier les cultures par l'introduction du gombo ou du melon. Cependant, d'après l'animatrice du village, le fait que les femmes ne suivent pas les consignes prodiguées par les conseillers a un impact négatif sur la production. Quelques femmes cultivent aussi des oignons sur les parcelles qui leur sont affectées et parviennent à les écouler en Mauritanie.

La présidente du Groupement de Promotion Féminine de Sadel ne manque pas de fustiger l'attitude des jeunes en relevant « la paresse des jeunes filles qui refusent d'aller aux champs et préfèrent faire de la couture, de la teinture ou de l'élevage. ... Les jeunes garçons, eux, n'offrent leurs services que s'ils sont payés ». En comparant les modes de gestion des projets des femmes de Agnam Godo et de Sadel, elle note qu'« ici [à Sadel], si tu n'as pas de quoi manger, tu prends ce dont tu as besoin, tu achètes du riz et tu cuisines pour tes enfants. Mais là-bas [à Agnam], même si tu as un milliard, tu n'oses pas y toucher parce que c'est pour tout le monde ». Ceci explique que les femmes de Sadel sont plus présentes dans les exploitations agricoles que celles de Agnam.

A Fondé Gandé, les femmes disposent de terres qu'elles ont héritées de leurs parents. C'est le cas de M. G. qui a beaucoup de terres, mais pas les moyens de les exploiter : « Nous voulons qu'on nous aide, nous avons des hectares. La mécanisation et les infrastructures feraient rester les gens ».

A Kobilé, les femmes se sont vues affecter 1/10^e des surfaces aménagées dans le cadre du périmètre rizicole réalisé grâce au financement de la Banque arabe pour le développement de l'Afrique. Elles forment l'un des 8 GIE assistés par la SAED (Société Nationale d'Aménagement et d'Exploitation des Terres du Delta du Fleuve Sénégal) et tirent des profits substantiels de leur exploitation. Ainsi que le souligne le sous-préfet d'Agnam Civol, les femmes « ont accès à la terre mais le plus souvent, le poids des traditions et des coutumes locales est si important que les femmes ne pensent même pas à en demander ». Les groupements de femmes disposent bien souvent de terres. Y. S., gérant de la mutuelle de Pété, fait remarquer que « les investissements collectifs sont moins problématiques... Les individuels ont plus de chance d'attirer ce genre de problèmes ».

A Golléré, nous avons pu noter que la terre et l'eau sont disponibles, mais qu'il n'y a pas de bras pour mettre en valeur le jardin déjà aménagé. De l'avis de M. B., « les femmes ne veulent pas aller aux champs ; elles exploitent mal les projets de maraîchage... Les jeunes ne veulent pas cultiver... Ils ne pensent qu'à aller aux USA et en France. Quand tu dis à ton fils d'aller cultiver ou de faire du commerce ici, il pense que tu es son ennemi ».

A Agnam Golly, les populations sont disposées à développer des projets agricoles, mais elles répètent en chœur : « on compte sur l'Etat ou sur des organisations, nous attendons qu'ils viennent vers nous pour montrer que l'eau nous manque ».

A Agnam Civol, les autorités locales veulent bien allouer des terres aux femmes « à condition qu'il y ait l'équipement pour les cultiver ».

A Thilogne, le maire de la ville explique que « les femmes sont les seules qui s'activent pour mobiliser les fonds des organismes internationaux. Aujourd'hui, on ne peut compter ici que sur la femme pour développer quelque chose. Les jeunes ne pensent qu'à partir. Ils n'ont pas de travail, même si certains ont des diplômes ».

4.2 Les obstacles et les défis

Selon le maire de Thilogne, de nombreux projets échouent car ils ne sont pas adaptés au Sénégal, à leur environnement. Il est nécessaire de tirer les leçons des expériences passées et présentes afin de valoriser le potentiel des personnes et groupes qui ont des initiatives.

• **Financement**

Bien qu'il soit très faible, le budget des familles peut constituer un point de départ en matière d'investissement, à condition que des ressources additionnelles permettent de jeter les bases d'activités rémunératrices. En effet, il s'avère nécessaire de mettre en place un système de crédit avec des taux d'intérêt raisonnables.

Nous avons observé que les migrant(e)s ne comptent que sur leurs revenus propres. Pourtant, ils peuvent avoir accès au crédit dans leurs pays d'accueil, notamment auprès des banques où ils déposent leur épargne : la Société Générale et la BNP ont des succursales dakaroises. En vérité, les migrant(e)s n'ont pas la culture de l'emprunt. Ils peuvent ainsi mettre cinq à dix ans pour construire une maison destinée à la location, alors qu'ils auraient pu avoir recours au crédit bancaire qui leur est souvent proposé.

• **Promotion du développement durable**

Peu de migrant(e)s ont pris conscience de la nécessité de promouvoir le développement durable de leurs contrées sur la base d'investissements, même limités. Les témoignages recueillis à ce sujet sont très révélateurs : « Les gens veulent faire des choses, mais n'ont pas le financement. Les migrants qui en ont les moyens ne leur font pas confiance, ils ont peur que la gestion tourne mal et de perdre leur argent. Ils ne pensent pas à créer des emplois pour la même raison ». Il en résulte qu'au lieu d'aider leur(s) femme(s) à investir, la plupart des migrants choisissent de développer des projets hors du village, à Dakar en particulier, comme le confirment les propos recueillis auprès des villageois : « tu vois tout l'arrondissement de Orkadiéré, seul Wendou Bosseya possède quelque chose et ça c'est un seul émigré qui a fait deux forages en plus de ses champs. Les épouses ont commencé à cultiver et gagnent quelque chose. Tous nos villages vivent de ça ». (Entretien avec D. N. et A. S., juillet 2008).

• **Sécurité des investissements**

La capacité des migrant(e)s à mobiliser des sommes importantes ne fait l'ombre d'aucun doute. L'un d'eux souligne que « nous avons réalisé un projet de développement à Golléré d'un montant de 19 millions : nous avons fait un jardin, nous avons investi 5 millions pour la rénovation du dispensaire et de la maternité. C'est fait, les travaux sont finis. Nous avons fait appel à toutes les femmes de Golléré ». (Entretien avec M. D., Mantes-la-Jolie, août 2008).

Il est vrai que des problèmes de natures diverses peuvent constituer un frein aux investissements des migrant(e)s. Le souci de sécuriser leurs investissements les conduit à se dédier au bâtiment. Ainsi que le soulignent les populations locales, « [les migrants] construisent pour leurs familles et eux-mêmes avec l'aide de maçons dakarois. Peu de migrants louent des maisons à des étrangers, ça marche mieux à Dakar qui est plus peuplé ».

Les principaux obstacles à l'investissement des migrant(e)s de la moyenne vallée sont :

- la difficulté d'accès à la terre évoquée par l'un des membres de l'A4S interrogé à Montreuil. Il explique que « les Diop ne veulent pas qu'on touche à leurs champs de patates » ;
- les problèmes d'accès à l'eau mentionnés dans le cadre des nouveaux projets d'Etat : « Nous voulons la GOANA,¹⁶ mais c'est l'eau qui fait la GOANA. S'il n'y a pas d'eau, on n'arrivera pas à créer la GOANA » (Entretien avec D. N. et A. S., Etampes, août 2008) ;
- en réalité, c'est le désengagement de l'Etat qui a porté un rude coup à l'agriculture, la principale activité des populations de la vallée et/ou souvent leur unique source de revenus monétaires. C'est ainsi que l'absence d'intrants agricoles « a fait que depuis plus de 10 ans, les femmes ne cultivent plus vraiment les champs, les récoltes n'étant pas abondantes ».

• **Appui des ONG**

Nombreux sont les projets locaux qui ont bénéficié ou bénéficient encore de l'appui des partenaires au développement, comme les ONG qui se sont illustrées dans la moyenne vallée. Force est de constater que les différents projets ont eu trop de points faibles pour être à même d'avoir l'effet escompté. La bonne volonté des associations locales de développement est avérée. Il importe toutefois de revisiter les actions menées depuis plusieurs décennies par ALDA, ADOS, A4S, Bural/TAD, etc. pour en tirer les leçons ; ce afin de repartir sur de nouvelles bases.

16. Le 18 avril 2008, le président du Sénégal a créé la GOANA (Grande Offensive Agricole pour la Nourriture et l'Abondance) pour venir à bout de la crise alimentaire structurelle qui frappe le pays. Ce programme suscite des débats dans le pays.

• ***Coordination des projets au niveau local***

Si les succès engrangés dans l'amélioration des conditions de vie des populations sont réels, l'absence de complémentarité entre les projets initiés à l'échelle de villages voisins constitue un non-sens à rectifier. En effet, la rivalité entre les associations villageoises se traduit par une grande dispersion des ressources et des énergies, ainsi que par un manque notoire de coordination des actions de développement. Les réalisations sont donc encore loin de garantir un développement durable, et encore moins d'inverser la propension à émigrer.

5

LIEN ENTRE MIGRATION ET DÉVELOPPEMENT (CO-DÉVELOPPEMENT ET POLITIQUES PUBLIQUES)

Le triptyque « migration-intégration-aide au retour » a fait couler beaucoup d'encre et de salive au sein des autorités politiques des pays d'accueil et les migrant(e)s régulièrement installés.

Remis au goût du jour par le rapport de Samir Nair en 1990, le co-développement se veut « un instrument de solidarité active avec le pays d'origine des migrant(e)s et de création des conditions sociales destinées à aider les populations à vivre dans leurs propres pays ». Il faut rappeler que la notion de co-développement est apparue au début des années 80 sous la houlette de Jean-Pierre Cot, alors ministre de la Coopération sous François Mitterrand. Son ambition était de « faire évoluer les rapports classiques de coopération vers des relations visant un développement commun et durable ».

Les débats ont pris une tournure particulière quand il a fallu désigner les interlocuteurs et les opérateurs techniques des programmes financés par les pays d'accueil. Faut-il traiter avec les Etats, les associations de migrant(e)s ou les ONG (du pays d'accueil comme des zones de départ) ?

5.1 Articulation des acteurs clés

Nombreux sont les acteurs qui interviennent, à différents niveaux, dans le champ de la migration sénégalaise. Depuis la recherche jusqu'à la société civile, plusieurs organisations travaillent sur les thèmes du genre, de la migration, des transferts et de la migration.

• Acteurs

Recherche : Certain(e)s universitaires et chercheurs(euses) spécialisé(e)s sur les questions migratoires occupent de plus en plus de place dans la vie intellectuelle (18 chercheurs, 6 centres ou institutions de recherche).

Agences internationales : La OIM (Organisation Internationale pour les Migrations) conduit les initiatives en termes de migration. Sont également présentes les agences des Nations Unies (PNUD, FNUAP, UNIFEM, OIT), la Délégation de la Commission européenne, la COOPI (Cooperazione Internazionale : Coopération italienne) et l'ANAEM (Agence Nationale de l'Accueil des Etrangers et des Migrations), devenue l'OFII (Office Français de l'Immigration et de l'Intégration).

Agences et services gouvernementaux : Héritière de l'action de la Direction de la Prévision et de la Statistique, l'Agence Nationale de la Statistique et de la Démographie est aujourd'hui dépositaire de l'ensemble des données collectées dans le domaine de la mobilité des populations.

Organisations non gouvernementales : On citera en particulier la Croix Rouge sénégalaise qui, au nom de sa mission humanitaire, porte secours et assistance aux migrant(e)s tels que les jeunes rapatrié(e)s d'Espagne. L'Institut d'Assistance Sénégal-Italien (IASI), soutenu par le syndicat italien de gauche - la CGIL – a par ailleurs apporté un précieux concours aux Sénégalais(es) ayant choisi de rentrer au pays en récupérant leurs cotisations sociales. Cette organisation apporte son aide aux familles de migrant(e)s engagées dans les procédures de regroupement familial et dispense, gracieusement, une formation en langue italienne.

Secteur privé : La BCEAO (Banque Centrale des Etats de l'Afrique de l'Ouest) centralise la circulation des devises et dispose de données concernant l'ensemble des transferts des migrant(e)s, notamment ceux qui empruntent les « couloirs » des agences formelles de transferts rapides comme Western Union, Money Gram, Money Express, etc. Deux banques font preuve d'un dynamisme sans précédent dans l'accompagnement des migrant(e)s internationaux(ales) : la Banque de l'Habitat du Sénégal (BHS) et la Société Générale de Banques au Sénégal (SGBS).

• **Genre**

Acteurs clés	Description
Les services et agences gouvernementaux	<p>C'est le ministère de la Famille, de la Solidarité nationale, de l'Entreprenariat féminin et de la Microfinance qui est en charge de la politique gouvernementale en matière de genre. Il anime d'importants programmes structurés autour de l'égalité et de l'équité des rapports hommes- femmes.</p> <p>Huit programmes et projets ont été recensés: genre, assistance et formation, entreprenariat, crédit, lutte contre la pauvreté, promotion économique, abandon des mutilations génitales féminines et SIDA.</p>
La société civile	<p>Le nombre d'associations membres de la société civile ne cesse de progresser. Il s'élève aujourd'hui à 551 organisations dont 395 nationales et 157 internationales. Parmi les associations répertoriées, 304 ont le statut d'organisation non gouvernementale.</p> <p>Les Organisations de la Société Civile (OSC) comptent à leur actif de nombreuses réalisations. Au chapitre des combats menés dans le domaine du genre au cours des dernières années, on citera : la lutte pour l'instauration de la parité et la mobilisation autour de la reconnaissance de l'autorité parentale aux femmes.</p> <p>Deux OSC se font particulièrement remarquer dans l'encadrement des femmes :</p> <ul style="list-style-type: none"> - La Fédération des Associations Féminines du Sénégal (FAFS), créée en 1977, qui compte plus de 400 associations et groupements de femmes répartis sur le territoire national, avec une cellule par région. La FAFS est engagée dans la lutte contre la marginalisation de la femme, la non-reconnaissance de ses droits et la défense de ceux des enfants. <p>La FAFS a investi durant des années le champ social au moyen de dons aux hôpitaux et aux personnes déshéritées, d'équipement et de formation de groupes de femmes rurales, ainsi que d'appui à la réinsertion socio-économique des domestiques dans leurs terroirs d'origine.</p>

- Le Réseau Africain pour le Soutien à l'Entreprenariat Féminin (RASEF / SENEGAL), né en 1995 suite à la Vèm Conférence régionale africaine préparatoire de Beijing à Dakar. Il compte 65000 membres et contribue efficacement à la lutte contre la pauvreté qui touche particulièrement les femmes. Son programme est axé sur la collecte, la conservation, la transformation et la commercialisation des produits agricoles et halieutiques.

Trois projets ont été recensés : accès à la terre, développement local, gestion et micro-entreprise.

• Migration, transferts d'argent et développement

Acteurs clés	Description
Les agences internationales	<p>C'est l'Organisation Internationale pour les Migrations qui conduit le plus d'initiatives en matière de migration. Elle s'affirme de plus en plus comme l'interlocutrice privilégiée des institutions intervenant dans ce domaine et fait figure de moteur du système des Nations Unies dont elle ne fait toutefois pas partie.</p> <p>Outre l'appui accordé à des projets de développement locaux, une part non négligeable de l'action menée par les partenaires au développement trouve sa source dans le soutien de l'Union européenne - à travers le gouvernement espagnol - dans la lutte contre la migration clandestine.</p>
Les organes gouvernementaux	<p>La présidence de la République, le cabinet du Premier ministre, l'Assemblée nationale et 6 ministères ont des cellules, directions ou postes liés au thème de la migration, des transferts et du développement.</p>
La société civile	<p>L'implication récente des organisations de la société civile dans les questions migratoires est incontestablement liée aux drames de la migration clandestine vers les îles Canaries qui défraient la chronique depuis 2006. Trois associations se sont fait remarquer dans ce domaine : le Collectif des femmes pour la lutte contre l'émigration clandestine, le Conseil des ONG d'appui au développement (CONGAD) et l'Association pour le co-développement (ASCODE).</p> <p>Parmi les nombreuses OSC qui s'activent en matière de migration, on retiendra le rôle primordial des associations de migrant(e)s. En effet, le non-renouvellement des flux migratoires, en raison du protectionnisme des pays d'accueil, a conduit les migrant(e)s internationaux(ales) à s'investir dans le développement de leurs régions d'origine. Cette pratique est surtout répandue chez les populations d'origine rurale qui ont pris conscience de la nécessité d'inverser la dépendance accrue des populations restées au village vis-à-vis des transferts d'argent.</p> <p>Le dynamisme des associations de la vallée du Sénégal, qui ont une longue tradition de soutien à leur communauté d'origine, se conjugue à celui des nouvelles zones d'émigration pour améliorer les conditions de vie en milieu rural. Les principaux secteurs d'intervention des migrant(e)s internationaux(ales) sont: l'eau, qui reste l'une des préoccupations essentielles des campagnes sénégalaises, et le soutien aux groupements féminins. 18 associations, dont 6 de femmes migrantes, ont été recensées parmi les plus dynamiques.</p>

Au total, 19 projets ont été recensés.

5.2 Politiques publiques: Migration, intégration, politique de retour volontaire et co-développement

De nombreux programmes de coopération ont été signés par le gouvernement sénégalais avec les pays d'accueil, en particulier avec les pays européens. Dénommés projets de co-développement, au sens où ils sont l'aboutissement de négociations entre les parties concernées, lesdits programmes proposent d'appuyer les Etats ou les collectivités locales dans leurs efforts de développement d'une part et/ou d'accompagnement des projets des migrant(e)s qui choisissent de retourner dans leur pays d'origine d'autre part.

Des associations de migrant(e)s comme l'Association Solidarité Sadénoise Sahel Sénégal (A4S) ont initié des projets à forte valeur ajoutée ; l'extension du réseau d'adduction d'eau potable par exemple. D'un coût total de plus de 20 millions de francs CFA (environ 30 534 €), ce projet a bénéficié d'une subvention du Fonds de solidarité prioritaire : « initiatives de co-développement », de l'appui de l'ONG Aquasistance, du Conseil régional d'Ile-de-France et du concours de la direction régionale de l'hydraulique. Il a consisté en la pose de près de 8 kilomètres de tuyaux ainsi qu'au raccordement de l'ensemble des foyers du village. Désormais, 500 ménages équipés de compteurs individuels disposent, en plus des dix bornes-fontaines publiques du village, d'eau potable à l'intérieur de leurs concessions.

Une telle initiative contribuera, à très court terme, à l'amélioration des conditions de vie des habitants, notamment des femmes qui pourront se livrer à d'autres activités que le puisage de l'eau. A plus long terme, l'accès pérenne à l'eau potable devrait, en trois ans, faire baisser de 75% l'incidence des maladies hydriques telles que les hépatites, les gastroentérites ou encore la dysenterie.

A titre individuel et dans le cadre des programmes « initiatives de co-développement » gérés par l'Agence Nationale de l'Accueil des Etrangers et des Migrations (ANAEM), les Sénégalais(es) de France peuvent bénéficier d'un appui financier en vue d'une insertion dans la vie économique de leurs pays d'origine.

Deux formules sont retenues :

- le "Programme d'aide au retour volontaire" géré par l'ANAEM et négocié dans le pays d'accueil par le/la migrant(e) qui bénéficie à l'occasion de conseils pertinents;
- le "Programme d'aide au retour humanitaire" qui est accessible aux migrant(e)s ayant séjourné en France au moins pendant deux ans et qui sont revenu(e)s au village depuis moins de 6 mois, par leurs propres moyens;

De son côté, le gouvernement sénégalais a formulé des programmes de retour fondés sur la mise à disposition de moyens destinés à appuyer les migrant(e)s qui veulent investir au pays : à la suite du Plan REVA (Retour Volontaire Vers l'Agriculture), essentiellement articulé autour de l'aide espagnole en contrepartie de la lutte contre l'émigration clandestine, la GOANA (Grande Offensive Agricole pour la Nourriture et l'Abondance) propose des terres et des machines agricoles aux migrant(e)s désireux(es) d'investir dans l'agriculture.

Pour tirer le maximum de profits du séjour des Sénégalais(es) à l'étranger, spécialement dans l'optique de leur contribution au développement, les pouvoirs publics ont mis en place diverses institutions et développé des stratégies destinées à encourager le retour et la réinsertion des migrant(e)s (Mbaye 2000).

La réinsertion dans le pays d'origine constitue pour beaucoup de migrant(e)s une étape importante du processus migratoire international. Elle s'inscrit souvent dans le projet initial du/de la migrant(e) et est étroitement liée à une réinstallation réussie, elle-même subordonnée à une réinsertion économique pro-

ductive durable. Il s'agit pour l'individu de mettre en œuvre un projet économique rentable qui lui permette, lui/elle et sa famille, d'assurer leur bien-être afin qu'à l'avenir, il/elle (ou sa famille) ne ressentent plus la nécessité d'émigrer à nouveau. Le retour peut être autonome, à l'initiative du/de la migrant(e) et sans aucun soutien des bailleurs de fonds, ou opéré dans le cadre de programmes d'aide développés soit par les organisations internationales, soit par le biais d'accords bilatéraux établis entre le pays d'accueil et le pays d'origine. Dans les deux cas, le démarrage effectif du projet détermine souvent le retour du/de la migrant(e) dans son pays d'origine.

5.2.1 Mise en place d'institutions publiques de gestion, de promotion et de protection des Sénégalais(es) de l'extérieur

Les lignes de crédit mises à la disposition du Sénégal par la France en 1987, ont abouti à la création du Bureau d'Accueil, d'Orientation et de Suivi (BAOS) au sein du ministère délégué auprès du président de la République. Le BAOS était chargé de donner aux émigré(e)s toutes les informations utiles relatives aux conditions de leur réinsertion à leur retour ; d'assurer la mise en œuvre et le suivi du cadre incitatif en vue d'une meilleure intégration dans les divers secteurs de production ; d'appliquer la politique de promotion, de mobilisation et de transfert de l'épargne des émigré(e)s ; de faciliter le montage technique et financier des projets individuels et collectifs de réinsertion, en collaboration avec les institutions publiques et privées et les services techniques et financiers compétents ; d'assurer le suivi conseil de la gestion technique des projets.

• Lignes de crédit de la Caisse Centrale de Coopération Economique de la France

La première ligne de crédit, d'un montant de 150 millions de francs CFA (environ 228 000 euros,) est accordée par la France le 23 novembre 1983 à travers la CCCE. Cette somme est déposée à la Banque Nationale de Développement du Sénégal (BNDS), choisie comme agence d'exécution de cette ligne de crédit. Dans ce cadre, un contrat de rétrocession est signé entre l'État du Sénégal et la BNDS. Ce contrat définit les modalités pratiques d'application des termes de la convention entre Gouvernement du Sénégal et la Caisse Centrale de Coopération Economique (CCCE). Les conditions d'octroi de crédit se déclinent en apport personnel de 10% du prêt, une durée d'amortissement du prêt de 9 ans, un délai de grâce de 2 ans, un taux d'intérêt de 4%, une commission de la BNDS de 2%, une domiciliation des recettes d'exploitation du projet à la BNDS et une souscription d'assurance vie.

Cette ligne de crédit n'a pu financer que 10 projets, pour un montant global de 147 700 francs CFA, dans les secteurs dits prioritaires de l'époque : agriculture, pêche, élevage et service. Le reliquat de 3,3 millions devait être utilisé pour financer des missions d'évaluation de cette ligne de crédit.

Le 27 juillet 1987 fut signée avec la CCCE une deuxième ligne de crédit d'un montant de 500 millions de francs CFA cette fois, mais toujours destinée à financer de nouveaux projets d'émigré(e)s régulièrement établis en France et souhaitant rentrer définitivement au Sénégal. Pour corriger les lacunes rencontrées dans l'exécution de la première ligne de crédit, une partie du fonds, 12,5 millions, est réservée au financement des études de faisabilité, 7,2 millions constituent un fonds de garantie, 25,5 millions sont destinés à assurer le fonctionnement du BAOS, 30 millions servent à constituer un solde non affecté destiné en priorité à compléter le budget d'investissement et de fonctionnement du BAOS et 360 millions sont utilisés pour financer les projets présentés par les émigrés.

Cette ligne de crédit a été rétrocédée dans un premier temps à la Sonaga-Sonabanque, qui bénéficiait d'une certaine expérience dans le domaine de la réinsertion, à travers l'opération « des maîtrisards »¹⁷,

17. En réponse à la mobilisation des étudiants, en juillet 1982, l'Etat a lancé son « opération maîtrisards ». Un établissement public, la Société Nationale de Garantie et d'Assurance (SONAGA), a avancé des fonds aux chômeurs titulaires d'une maîtrise afin qu'ils créent leur entreprise dans le domaine commercial ou artisanal.

pour être par la suite cédée à la Caisse Nationale de Crédit Agricole du Sénégal après la restructuration du système bancaire au Sénégal. Cette deuxième ligne de crédit a permis de financer une trentaine de projets dans l'agriculture et l'embouche bovine ; l'automobile, l'entretien et le transport ; la pêche et le mareyage ; le commerce et les services.

Toutefois, le remboursement des crédits accordés par la CCCE a posé d'énormes difficultés. Une évaluation de l'exécution de ces deux lignes de crédits, réalisée par un cabinet d'expert, a mis l'accent sur les difficultés nées, entre autres, de la longueur excessive des procédures de mise en place effective des financements et de la mauvaise estimation des coûts réels des projets. Ces problèmes ont engendré l'insolvabilité de plusieurs promoteurs, entraînant un très faible taux de remboursement des crédits octroyés. Sur un capital prêté de 562 754 852 FCFA, seulement 56 714 372 FCFA ont été remboursés.

Beaucoup de migrant(e)s bénéficiaires de crédit se sont retrouvés dans l'impossibilité d'honorer les échéances bancaires. Certains d'entre eux sont repartis à l'aventure tandis que d'autres sont en cession d'activité, faute de fonds de roulement pour faire marcher leurs entreprises.

La réinsertion par la voie de crédits du CCCE n'a certes pas eu l'effet escompté, mais elle a tout de même permis de souligner les vrais problèmes de la réinsertion des émigrés(e). Les conclusions tirées de ces expériences montrent qu'à l'avenir, les projets de réinsertion devront tenir compte de la situation familiale de l'émigré(e) ainsi que de l'environnement socio-psychologique et culturel de l'espace de réalisation du projet.

• Réinsertion des migrant(e)s par la voie des aides publiques françaises

Les financements apportés par des aides publiques du gouvernement français sont destinés aux immigré(e)s détenteurs(trices) de carte de séjour soit au chômage, soit travaillant dans des entreprises en difficulté, notamment dans l'industrie automobile. Les bénéficiaires de ces financements sont des volontaires au retour définitif dans leur pays d'origine. Pour être éligible à ces aides, il faut accepter de restituer sa carte de séjour avant de quitter le territoire français. Environ 600 Sénégalais(es) ont bénéficié de ce programme.

Le Programme développement local migration (PDLM) a deux objectifs :

- assurer la réinsertion des migrant(e)s revenus(e) de France en les aidant à financer des microprojets économiques dans leur pays et en leur offrant un suivi rapproché pendant un an ;
- d'autre part, participer à l'émergence de secteurs porteurs de développement local.

Chaque microprojet fait l'objet d'une étude préalable par le biais de structures d'appui conventionnées qui assurent ensuite leur lancement puis leur suivi pendant une année. Ainsi, 20 microprojets ont été financés au Sénégal entre 1994 et 1999.

• Le contrat de réinsertion dans le pays d'origine (CRPO)

Le CRPO est une variante du PDLM par le fait qu'elle associe une formation avant et après le retour au pays d'origine. Grâce à ce contrat, 11 Sénégalais(e) ont bénéficié d'une formation générale et technique, en France et au Sénégal, pour la mise en œuvre d'un projet de réinsertion économique. Les projets financés concernent essentiellement les secteurs du transport, du commerce alimentaire et de la restauration.

Sont éligibles à ces deux programmes les immigré(e)s en situation irrégulière en France qui acceptent volontairement de rentrer dans leur pays d'origine. Le montant moyen du financement d'un projet dans le cadre du PDLM ou du CRPO est de 2 250 000 FCFA.

• **La réinsertion par la voie des ONG**

Certaines ONG se sont spécialisées dans l'aide au retour et la réinsertion des émigré(e)s : elles apportent leur concours dans la préparation des projets, la formation des promoteurs(trices) et la recherche des financements (crédits, dons ou subventions en général).

• **La politique migratoire française**

Selon Patrick Weil (1991), la France s'est dotée de règles précises s'agissant de l'entrée, du séjour et éventuellement du retour des immigrés(e), qui n'ont pas été définies au hasard, mais au croisement des nécessités économiques et sociales et des principes fondamentaux de la République. Pourtant, aussi surprenant que cela puisse paraître, cette politique est consensuelle et ne date pas d'aujourd'hui. Elle n'a pas été définie par une classe politique, qui, sous les coups de boutoir de l'extrême droite, aurait décidé subitement qu'elle ne pouvait accueillir toute la misère du monde et aurait mis en place les instruments que la France attendait depuis tant d'années. Selon Weil, cette politique s'est progressivement constituée à partir de la fin des années 30, autour de choix décisifs qui seront finalement arrêtés à la libération :

- En droit, faut-il distinguer les réfugié(e)s politiques des immigré(e)s économiques ?
- Faut-il sélectionner les immigrés sur des critères ethniques, ou au contraire refuser, au nom du principe d'égalité, toute discrimination nationale à l'entrée ?
- Faut-il maintenir les immigré(e)s dans une précarité juridique qui confère nécessairement à leur présence un caractère provisoire, ou au contraire les stabiliser pour les intégrer et les intégrer pour les stabiliser ?

Ces débats ont été tranchés en vertu d'une éthique républicaine. Cependant, d'après l'auteur, toutes ces recettes miracles que l'on nous présente aujourd'hui comme inédites ont été appliquées et abandonnées faute d'être adaptées.

L'étude de Patrick Weil constitue un grand apport dans la définition des politiques d'immigration. L'intérêt de son analyse est d'avoir souligné que les politiques d'immigration se définissent seulement dans les pays d'accueil, et non dans les pays d'origine. Les pays d'accueil fixent des mesures draconiennes, mais ne collaborent pas avec ceux du Sud pour trouver des solutions afin de retenir, de fixer cette masse qui ne trouve d'autres alternatives que l'émigration. La conclusion essentielle qu'il faut retenir de ces travaux, c'est l'absence totale de prise en compte de la femme.

5.2.2 Les programmes en cours

Très peu de programmes initiés en relation avec la migration concernent le Fouta. Toutefois, de nombreux projets ont été initiés dans le domaine de l'habitat :

- la création d'associations féminines de migrantes pour l'accès au logement ;
- Le Salon de l'habitat qui, après New York en 2003, Padoue en 2004, Dakar en janvier 2005, New York, Cincinnati et Atlanta en septembre 2005, l'Espagne en 2006, la France en 2007, s'est tenu en Italie. C'était la seconde fois que l'Italie accueillait le salon itinérant de l'habitat, et ce pour la septième édition : du 18 octobre au 2 novembre 2008.
- Le salon sénégalais des émigré(e)s : dans le cadre de la promotion des produits et entreprises, des Sénégalais(es) vivant en Europe et en Amérique ont, avec le Bureau d'Appui aux Sénégalais de l'Extérieur (B.A.S.E), un département de l'Association pour le co-développement (ASCODE), pris part à la 17ème édition de la Foire internationale de Dakar, du 30 novembre au 11 décembre 2006.

5.2.3 Mise en œuvre et évaluation des politiques de co-développement

Signé à Dakar le 23 septembre 2006, l'accord relatif à la gestion concertée des flux migratoires constitue la trame de fond de la coopération franco-sénégalaise en matière de circulation des hommes et des femmes. L'article 7 dudit accord précise le cadre de la coopération, « prenant en considération la priorité que le Sénégal assigne à la lutte contre la pauvreté et le chômage, la France et le Sénégal conviennent de renforcer leur partenariat dans ces domaines, notamment pour ouvrir aux jeunes Sénégalais de nouvelles perspectives d'emploi et les fixer au Sénégal par la mise en œuvre de projets crédibles. Au titre de sa coopération avec le Sénégal, la France s'engage à allouer à ces objectifs des ressources accrues, dans des conditions qui seront définies d'un commun accord entre les deux parties ».

À l'initiative de partenaires au développement comme les ONG basées à Dakar ou les institutions internationales, de nombreux programmes axés sur le renforcement des capacités des populations locales ont été réalisés. Ceux-ci visent en particulier à limiter la propension des jeunes à migrer. Parmi les programmes les plus importants, on retiendra :

Le Programme MIDA (Programme de Migrations pour le Développement en Afrique), géré par l'Organisation internationale pour les migrations, est une ligne de crédit ouverte aux associations de migrant(e)s sénégalais(es) d'Italie qui ambitionnent de contribuer, par le biais de projets locaux, au développement de leurs régions d'origine sur la base du savoir-faire acquis par la diaspora (Fall 2007).

L'Association pour le co-développement (ASCODE) est une organisation créée en 2002 pour servir de cadre de réflexion et d'action en vue de mobiliser l'effort de ses membres pour le développement du Sénégal. ASCODE est née pour apporter son appui aux populations sénégalaises, tout en promouvant un effort de développement impliquant à la base les émigré(e)s sénégalais(es). L'association entend soutenir les efforts des pouvoirs publics en matière de développement rural et social, tout particulièrement dans les domaines de la santé, de l'éducation, de la formation, de la culture, de l'environnement et du développement rural.

Thilogne Association Développement impulse des actions de solidarité à une échelle internationale. Outre Thilogne qui est le village sénégalais d'origine, les « sections » de cette structure fédérative sont implantées en Afrique (Cameroun, Côte-d'Ivoire, République Démocratique du Congo, Burkina Faso et Gabon), en Europe (France et Italie) et en Amérique du Nord (New York). Elles tentent de concourir au bien-être des migrant(e)s, du village et de la région d'origine.

L'Association de Liaison pour le Développement d'Agnam (ALDA) regroupe douze villages de la communauté rurale d'Agnam. À l'image de tous/toutes les migrant(e)s de la vallée du fleuve, la diaspora a créé des sections sur plusieurs continents, initiant un fonctionnement transnational de l'association dont les objectifs essentiels sont l'amélioration des conditions de vie et le maintien des liens avec la communauté d'origine.

6 RECOMMANDATIONS

Les résultats de cette recherche ont donné lieu à un débat et à des discussions enrichissantes qui ont marqué l'exposé du groupe d'experts, et qui ont abouti aux recommandations suivantes :

Dialogue politique

- Impliquer tous les partenaires susceptibles de jouer un rôle important dans la mise en œuvre du programme : ministères techniques, collectivités locales (régions, mairies, communautés rurales), partenaires techniques, associations d'émigré(e)s (pays d'accueil), institutions financières, services techniques décentralisés, communauté de base des zones de départ, etc.
- Renforcer et élargir le partenariat avec tous les bailleurs de fonds potentiels, afin de les intéresser au financement du programme.
- Toujours respecter le principe d'égalité et d'équité de genre dans tous les processus d'échange et de dialogue politique devant conduire à la mise en œuvre du programme.

Entreprenariat

- Initier des projets adaptés aux différentes zones en suivant les conseils avisés des services techniques compétents, et en exploitant les informations données par l'étude sur les créneaux porteurs.
- Privilégier des projets à valeur ajoutée tels que des jardins collectifs, les fermes multifonctionnelles d'élevage ou les unités de transformation et de commercialisation de la production. A ce niveau, il est important de partir des expériences vécues pour définir une stratégie tenant compte et des avantages et des inconvénients liés à l'adoption de la logique collective ou individuelle.
- Mettre en place des stratégies de mobilisation des fonds des femmes émigrées, qui dépensent beaucoup d'argent à l'occasion des fêtes familiales (baptêmes, mariages, etc.).
- Renforcer les fonds d'intervention pour permettre aux jeunes et aux femmes des zones de départ d'avoir des projets plus importants que les micro-projets dans lesquels ils sont confinés actuellement, et qui ne procurent pas beaucoup de revenus.
- Donner l'information concernant le fait que le gouvernement a ouvert des lignes de crédit gérées par des ministères comme celui de la Jeunesse sénégalaise ou celui des Sénégalais de l'Extérieur.
- Mieux coordonner l'exécution des projets individuels et collectifs pour éviter les concurrences inutiles et préjudiciables à toute la communauté.
- Dans la même lancée, fédérer ou coordonner l'intervention des associations qui se télescopent très souvent sur le terrain.
- Revoir le rôle et le fonctionnement des institutions financières décentralisées (mutuelles, GEC, caisse d'épargne et de crédit), notamment en ce qui concerne les taux d'intérêt appliqués sur les prêts accordés et les conditions spécifiques d'accès au crédit ; crédit qui doit dépasser le niveau micro pour amorcer un renforcement durable du pouvoir économique des femmes et des hommes bénéficiaires.

Appui/accompagnement

- Renforcer les structures étatiques et/ou les ONG d'accueil, d'appui-conseil et d'assistance aux émigré(e)s pour les amener, par l'information et la sensibilisation, à consacrer une plus grande partie des fonds transférés à des projets productifs.
- Créer ou développer des services étatiques de conseil-formation en entreprise pour appuyer les émigré(e)s dans la réalisation de leurs projets d'entreprise sur le territoire national (instruction, orientation, formalisation, développement).
- Développer l'information, la formation et les renforcements de capacités en direction des jeunes entrepreneurs déjà en activité dans les zones de départ des émigré(e)s.
- Instituer des lignes de crédit pour le financement (entier ou complémentaire) des projets d'émigrés(e).
- Etudier en relation avec les collectivités locales et les autres partenaires, les moyens de développer les infrastructures d'accompagnement indispensables à l'épanouissement des entreprises dans les zones d'émigration : routes, pistes, télécommunication, lieux de commercialisation, etc.

Autres recommandations

- Ne pas perdre de vue l'aspect social de l'émigration. La nécessité de créer des entreprises performantes ne doit pas faire oublier les familles restées sur place, les jeunes surtout.
- L'argent envoyé sert à entretenir la famille et à maintenir sur place les jeunes qui, par conséquent, doivent avoir à leur portée des moyens d'épanouissement : écoles, structures de formation, de distraction, emplois, etc.

Perdre de vue ces aspects, c'est pousser ces jeunes à s'exiler à leur tour.

Recommandation forte :

- Prendre les dispositions utiles pour restituer l'étude aux cibles enquêtées (populations des zones d'enquête, associations d'émigré(e)s, élus locaux, administration locale, partenaires locaux).

Cette restitution sera une occasion d'informer et de sensibiliser les décideurs aux niveaux local et national, les partenaires au développement, les ONG et le secteur privé qui a un rôle important à jouer, surtout dans le domaine de l'entreprenariat.

CONCLUSION

Pour des générations de migrant(e)s africain(e)s en général et de ressortissant(e)s de la moyenne vallée du Sénégal en particulier, l'ancienne métropole coloniale a toujours symbolisé l'espace de travail où l'on part gagner de l'argent, pour ensuite rentrer au pays et se marier, construire une belle maison, etc. Il en a résulté une connexion entre les terroirs villageois des migrant(e)s et la France si forte que cette dernière était considérée comme le prolongement du terroir d'origine.

Le protectionnisme migratoire en cours en Europe, et en l'occurrence en France, depuis le début des années 70, a provoqué d'importantes mutations dans l'organisation et la gestion de la mobilité des populations halpulaar. En effet, la nouvelle donne inhérente aux restrictions apportées à la libre circulation des hommes et des femmes - et non des marchandises ou du capital - a conduit les « gens du fleuve » à reconsidérer leurs stratégies circulatoires, en se lançant entre autres dans la conquête de territoires migratoires naguère peu prisés comme l'Europe du Sud et l'Amérique du Nord. Ils ont aussi été contraints de s'engager - le plus souvent en lieu et place des autorités étatiques - dans des projets communautaires tels que l'adduction d'eau ou la scolarisation des enfants.

Face au tarissement progressif des ressources financières naguère injectées dans les zones de départ par les travailleurs migrants qui se rapprochent peu à peu de l'âge de la retraite, les familles sont aujourd'hui placées dans des situations inconfortables parce qu'imprévues.

Nos recherches ont aussi montré que la migration d'installation et les circulations commerciales, qui ne nécessitent pas la fixation en France, agissent diversement sur les rapports de genre et sont fonction des catégories de femmes.

Pour certaines femmes, outre les ressources matérielles et immatérielles qu'elle offre, la mobilité permet de renégocier les rapports sociaux de sexe, ne serait-ce qu'au niveau de leur foyer considéré comme le lieu d'« appropriation des femmes » par Colette Guillaumin (1992), de « subordination des femmes aux hommes » pour Christine Delphy (1998) et de « reproduction de la domination masculine » pour reprendre la formule de Pierre Bourdieu (1998). Grâce aux opportunités offertes par le pays d'accueil en matière de droits, certaines femmes gagnent en autonomie et bousculent les hiérarchies statutaires entre hommes et femmes. Il en résulte que les femmes émigrées parviennent à remplacer l'ordre social établi par un ordre social renégocié. Par contre, pour les femmes restées au village, bien que le fait migratoire améliore leurs conditions de vie, grâce aux transferts, et/ou leur confère un statut parfois enviable - au regard de celles qui n'ont pas de mari « fortuné » -, la migration agit très peu sur les rapports de genre.

En ce qui concerne le débat récurrent entre la migration et le développement, la réalité du terrain d'étude est telle que les transferts n'assurent, malgré leur importance en volume, que la survie des familles. S'il est vrai que le gouvernement sénégalais cherche à canaliser et à orienter l'épargne des émigré(e)s vers des activités génératrices de revenus, ainsi qu'à encourager leur retour ou à faciliter leur insertion dans le tissu économique local, il convient de s'interroger sur les réelles possibilités d'investissements des migrant(e)s. travailleurs(euses) halpular ne pouvant généralement faire valoir aucune qualification professionnelle, ils sont cantonnés dans des secteurs qui leur rapportent à peine le SMIC.¹⁸ Il n'en demeure pas moins vrai que les efforts et les sacrifices consentis pour la réalisation d'infrastructures sociales pourraient être mobilisés dans le cadre d'initiatives économiques durables. Il s'agira alors de déterminer les voies et moyens permettant de passer de l'investissement de type social ou collectif à l'investissement privé. Ceci suppose, entre autres dispositions, une grande capac-

18. SMIC: Salaire Minimum Interprofessionnel de Croissance.

ité de persuasion ainsi qu'un accompagnement technique et organisationnel pouvant, par exemple, conduire les associations de migrant(e)s à accepter de contracter un crédit bancaire plutôt que de compter uniquement sur les modiques cotisations de leurs membres.

En raison de leurs pensions mensuelles pouvant atteindre 1000 euros et/ou de rentes immobilières importantes, les migrants retraités sont de potentiels investisseurs. Ils peuvent, à ce titre, être des acteurs clés des programmes d'entrepreneuriat susceptibles d'être développés dans la moyenne vallée.

Quant aux femmes, elles disposent d'atouts considérables qui peuvent être une valeur ajoutée dans la mise en place d'activités lucratives: une excellente capacité d'organisation, une expertise grâce aux nombreuses formations dispensées par les différents projets qui ont vu le jour dans la vallée, etc.

Enfin, les recherches conduites dans la moyenne vallée indiquent qu'il est important de s'appuyer sur les potentialités locales, notamment l'agriculture et l'élevage, pour favoriser la création d'activités génératrices de revenus comme la production de lait, la transformation des céréales, l'embouche bovine, le maraîchage, etc. Des besoins exprimés par les populations pourront être soutenus par des programmes de financement : la prestation de services dans le domaine de l'informatique ou de l'audiovisuel mais aussi et surtout, la formation professionnelle dans le secteur du bâtiment et des travaux publics – dont la vitalité n'est plus à démontrer - en particulier aux métiers de maçon, d'électricien, de tôlier, etc.

Bibliographie

- AMASSARI S., 2004 - Gestion des migrations et politiques de développement : optimiser les bénéfices de la migration en Afrique de l'ouest, Cahiers de Migrations Internationales n° 72F. Genève : B. I. T.
- AMASSARI S., 2005 - L'effet du retour des travailleurs migrants sur le développement, Coopération Sud.
- ASSOULINE D. & LALLAOUI M., 1996a, Un siècle d'immigration en France. De la mine au champ de bataille : de 1851 à 1918 (tome 1). Paris : Syros, 135 p.
- ASSOULINE D. & LALLAOUI, M., 1996b, Un siècle d'immigration en France. De l'usine au maquis : deuxième période, 1919 à 1945 (tome 2), Paris, Syros, 138 p.
- ASSOULINE D. & LALLAOUI M., 1996c, Un siècle d'immigration en France. De 1945 à nos jours, du chantier à la citoyenneté. Tome 3, Paris : Syros, 135 p.
- AUMULLER J., 2004 - "Migration Control through Codeveloppement. The Debate over Regulating Immigration and Development Politics in France," in. Blaschke J. (ed.), Migration and Political Intervention. Theories and Debates. Berlin: Parabolis.
- BAROU J., 1978, Travailleurs africains en France, Grenoble, PUG, 162 p.
- BAROU Jacques, 1993, « Les immigrations africaines en France : des « navigateurs » au regroupement familial », Revue Française des Affaires Sociales, n°1, janvier-mars, pp. 193-205.
- BARRO I., 2004 – Émigrés, transferts financiers et création de PME dans l'habitat. Dakar: MPBHC/ UN- Habitat/IAGU.
- BCEAO et SANDERS C. & BARO I., 2000, Étude sur le transfert d'argent des émigrés au Sénégal et les services de transfert en micro-finance, Genève : OIT (Social Finance Programme), Document de travail n°40: 50p.
- BLUNDO G., 1995 - « Les courtiers du développement en milieu rural sénégalais », Cahiers d'études africaines, n°137, 73-99.
- BOUILLY E. & MARX N. (sous la direction de), 2008 - Migrations et Sénégal, Asylon(s) n°3, mars.
- BOURDIEU P., 1998, La Domination masculine, Paris, Seuil, coll. Liber
- CHAMPETIER S. & DREVET O., 2000 - L'implication des associations de migrants dans le domaine de l'hydraulique au Sénégal. Paris : PSEau, Cahier n°12.
- CEDEAO+CSAO/OCDE, 2006. Les Migrations, Atlas de l'intégration régionale en Afrique de l'Ouest, Série Population, août. www.atlasouestafrique.org
- CONDE J. et DIAGNE P. S., 1986 - Les migrations internationales Sud-Nord. Une étude de cas: les migrants maliens, mauritaniens et sénégalais de la vallée du fleuve Sénégal en France. Paris, OCDE.
- COULIBALY-TANDIAN O. K., 2007a, « Migration féminines sénégalaises en Europe : l'instrumentalisation du regroupement familial dans l'espoir d'une mobilité socioéconomique ». À paraître dans l'ouvrage « Femmes et Mobilités », Bruxelles, les éditions Labor.
- COULIBALY-COULIBALY O.K., 2008, Socio-anthropologie des mobilités sénégalaises à Toulouse et à Barcelone et leurs influences au Sénégal. Diversité des pratiques, organisation en réseaux, place des NTIC et analyse de genre. Thèse en co-tutelle de doctorat de Sociologie, Universités Toulouse Le Mirail et Gaston Berger, 500p.
- DAUM, C. (sous la dir. de), 1993 - Quand les immigrés du Sahel construisent leur pays, Paris : Harmattan-Institut Panos.
- DAUM C., 1995, Les migrants, partenaires de la coopération internationale : le cas des Maliens de France. Travail réalisé dans le cadre du programme de recherche « Migrations internationales et développement », Document n° 107, OCDE.
- DAUM C., 1998 - Les associations de Maliens en France. Migrations, développement et citoyenneté, Paris, Karthala, 1998.
- DAUM C. & EBIN V., 1993 - « Senegalese Women migrants in America: a new autonomy », Paper for the Seminar of Women and Demographic Changes in Sub-saharian Africa. UDDP:March 3-6th.
- DELPHY Christine, 1998, L'ennemi principal. I. Économie politique du patriarcat, Paris, Editions Syllepse, 293 p.
- DIA A. H., 1999 - « Les immigrés de la vallée du Sénégal en France et les liens entre les familles et les terroirs d'origine : l'exemple de l'association des ressortissants de Kanel en France ». Toulouse : Université de Toulouse II - Le Mirail, Rapport de stage.

- DIARRA S., 1968, « Les travailleurs Africains noirs en France », Bulletin de l'IFAN-B, XXX (3):884-1004.
- DIENG S. A., 1998a – « Comportement financier des immigrés sénégalais et maliens : Résultats d'entretiens avec des migrants et groupes de migrants sénégalais et maliens de France », Centre WALRAS : Working Paper n° 216, 40 p.
- DIENG S. A., 1998b – « Les pratiques financières des migrants maliens et sénégalais en France », Epargne sans frontière, Techniques financières & développement, n° 50 mars/avril : 5-21.
- DIOP M. C. (sous la dir.), 2002 – Le Sénégal contemporain. Paris : Karthala.
- DIOP M. C., (sous la dir.), 2002 - Les sociétés sénégalaises entre le global et le local. Paris : Karthala /UNRISD.
- FALL A. S., 2002, « Enjeux et défis de la migration internationale de travail ouest africaine ». Texte présenté au Séminaire International sur la Politique des migrations en Afrique de l'Ouest, organisé par le Programme International sur la Politique des Migrations et l'Organisation Internationale pour les Migrations, Dakar du 18 au 21 décembre.
- FALL P. D., 2004, « Les Sénégalais au KwaZulu-Natal (Afrique du Sud) ou les « naufragés » de la migration internationale », Communication au Congrès international des Études africaines de Barcelone (Espagne), 12 -17 janvier 2004
- FALL P. D., 2006 - "Travailler en circulant. La circulation en Afrique de l'Ouest et de l'Afrique de l'ouest à l'Afrique du sud", Migrations-Société, vol. 18, n° 107, septembre - octobre.
- FALL P. D., 2007 - "The West African Migration Dynamics: Between Change and Status Quo", Paper for the African Migrations Workshop organised by IMI James Martin 21st Century School/University of Oxford & the Centre for Migration Studies/University of Ghana on Understanding Migration Dynamics in the Continent. Accra, September 18th-21st.
- FINDLEY S., 1990, Choosing between African and French destination. The role of family community factors in migration from Senegal River valley. CERPOD: Document de travail n° 5.
- FOLLOROU J, 2006, « Selon le Fonds monétaire international (FMI), les migrants sont la première source de financement extérieur des pays en développement », Le Monde du mardi 9 mai.
- FORCE E., 2001 – « Les associations villageoises de migrants dans le développement communal : un nécessaire repositionnement ? Elus, associations locales, associations de migrants en région de Kayes (Mali) », Traverses [Editions du Groupe initiatives n°10].
- GONIN P, 2001, « Les migrations venant du bassin du fleuve Sénégal vers l'Union européenne ». Texte présenté au colloque sur les Migrations internationales vers l'Europe, Centre pour l'égalité des chances et de la lutte contre le racisme, Bruxelles, 23 mars.
- GUILLAUMIN C., 1992, Sexe, race et pratique du pouvoir : L'idée de nature, Paris, les éditions Côté-Femmes, 239 p.
- KHOUMA M., 1995 – Les Investissements immobiliers des migrants internationaux au sein d'une capitale régionale : l'exemple de Thiès (Sénégal). UCAD de Dakar : Mémoire de maîtrise.
- LANLY G., 1998, « Les immigrés de la vallée du fleuve Sénégal en France: de nouveaux acteurs dans le développement de leur région d'origine », Réforme agraire 1: 107-120.
- LIBERCIER M-H. & SCHNEIDER, H., 1996 - Les migrants: partenaires pour le développement. Paris: OCDE.
- LIPTON, M., 1980. "Migration from the rural areas of poor countries: The impact on rural productivity and income distribution." World Development 8:1-24.
- MBAYE A., 2000, Soubassements théoriques de la décision d'émigrer et incidence de la migration de retour sur le développement du pays d'origine: le cas du Sénégal. UCAD de Dakar: Faculté des sciences économiques et de gestion [Thèse de doctorat d'État ès Sciences économiques]
- MBOUP, M., 2000 - Les émigrés, agent du changement social. Paris : L'Harmattan.
- NAIR S. 1997, Rapport de bilan et d'orientation sur la politique de co-développement liée aux flux migratoires
- NDIONE B., 2006 - « Migration internationale et développement : points de vue et initiatives au Sénégal », Projet « International migration and national development : Viewpoints and policy initiatives in the countries of origin ». Gouvernement des Pays-Bas : Rapport final, 24p.
- OCDE, 2005 - Migration, transferts de fonds et développement. Paris : Rapport annuel.
- OIM, 2006 - Migration, développement et réduction de la pauvreté. Dakar : Rapport de l'Atelier sur Migration, développement et réduction de la pauvreté, 8-10 août.

- PASTORE F., 2007 - Europe, Migration and Development. Critical remarks on an emerging policy field. Rome: CeSPI.
- PÉREZ OROZCO, A., D. PAIEWONSKY Y M. GARCÍA DOMÍNGUEZ. (2008) Cruzando fronteras II: Migración y desarrollo desde una perspectiva de género. UN-INSTRAW, Santo Domingo, R.D.
- POIRET C., 1996, Familles africaines en France. Migrations et changements, Paris, L'Harmattan
- QUIMINAL Catherine, 1991, Gens d'ici, gens d'ailleurs, Paris, les éditions Christian Bourgois, 222 p.
- QUIMINAL C., 2000, « Les associations de femmes africaines en France. Nouvelles formes de solidarité et individualisation. », Cahiers du GEDISST, n° 21 : 111-131.
- QUIMINAL C. (avec AZOULAY M.), 2002, « Reconstruction des rapports de genre en situation migratoire. Femmes « réveillée », hommes menacés en milieu soninké », VEL Enjeux, n°128, mars : 87-101.
- RICCIO, Bruno. 2001. « From "ethnic group" to "transnational community"? Senegalese migrants' ambivalent experiences and multiple trajectories », Journal of Ethnic and Migration Studies, vol. 27, n. 4 : 583-599
- RICCIO B., 2004 – Les migrants sénégalais en Italie. Le potentiel d'investissement du capital humain et financier pour la réduction de la pauvreté au Sénégal. Dakar: MPBHC/UN- Habitat/IAGU.
- ROBIN N., 1997 - Atlas des migrations ouest africaines vers l'Europe, 1985-1993. Paris : éditions de l'IRD.
- ROBIN N., LALOU R. et NDIAYE M., 1999 - Facteurs d'attraction et de répulsion à l'origine des flux migratoires internationaux. Rapport national du Sénégal. EUROSTAT/NIDI/IRD.
- ROUSE, 1992, "Making Sense of Settlement: Class Formation, Cultural Struggle and Transnationalism Among Mexican Migrants in the United States," New York Academy of Sciences vol. 645.
- SANDERS C. & BARO I., 2000 – Étude sur le transfert d'argent des émigrés au Sénégal et les services de transfert en microfinance. Genève: OIT (Social Finance Programme), Document de travail n°40: 50p.
- SARR F., FALL P. D., KAMARA M. & al., Impact des conférences de Dakar et de Beijing sur les organisations de la société civile au Sénégal. Dakar, 2006.
- TALL S. M., 1997 - « Femmes d'émigré, femmes migrantes, de la sphère domestique aux réseaux transnationaux », Communication au Colloque de CROA/WARO de Dakar.
- TALL S. M., 2002 - « L'émigration internationale sénégalaise d'hier à demain » (: 549-578), in. M.- C. Diop, Les sociétés sénégalaises entre le global et le local. Paris : Karthala /UNRISD.
- TALL S. M., 2004 – Les émigrés sénégalais en Italie : transferts financiers et développement de l'habitat au Sénégal. Dakar: MPBHC/ UNHabitat/IAGU.
- THIAM S. M., 1996, « Les frontières du Sénégal », RIPAS n° 35-36, janvier-décembre 1996.
- THIAM A., 2000, La migration internationale des Baol-baol. Déterminants et effets à Bambey et dans son arrière-pays. Dakar : UCAD de Dakar- FLSH (Mémoire de maîtrise de sociologie).
- VAN HAEVERBEKE V., 2006 - "Quel partenariat entre ONG et migrants ?", Les Echos du Cota n°110, mars : 3 - 5.
- VAN VLAENDEREN H., TALL S. M. & GAYE G., 2004 - "Senegal" (:33-50), in. Lorenzo Cotula & Camilla Toulmin, Till to tiller: International migration, remittances and land rights in West Africa. Geneva: IIED-FAO, Issue Paper n° 132, November.
- WIHTOL DE WENDEN C., 1999, « Le regroupement familial en Europe : quelle harmonisation communautaire ? », Ecart d'identité n°88 [Droits de l'homme à l'épreuve de l'Autre], mars.
- WEIL P., 1991, La France et ses étrangers : l'aventure d'une politique de l'immigration 1938-1991, Paris : Calmann-Lévy.

